IMT Nuremberg Archives

H – 557

International Court of Justice

H0557-0001

2200
7
R

H0557-0002

- TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL -

-:-:-:-:-:-

Séance du 3 MAI 1946, ouverte à 10 H.05
sous la Président de Lord Justice LAWRENCE

-:-:-:-

LE PRESIDENT. - Le Tribunal siègera publiquement demain Samedi, à 10 HK et suspendra pour une audience à huis-clos à Midi.

Mr.Justice JACKSON et l'accusé SCHACHT sont priés, au nom des interprêtes, de faire si possible des pauses, ~~mixpax~~ entre les questions ; et, si vous le jugez nécessaire, étant données les traductions du document traité, de lire en anglais ou de parler en anglais, de faire des pauses adequat afin que les interprêtes qui traduisent de l'Anglais dans un autre langage puisser commencer leur interprêtation. Est-ce clair ?

Mr.JUSTICE JACKSON. - Je dois m'excuser auprès des interprêtes ; Il est très difficile de se passer d'une habitude.

LE PRESIDENT. - C'est en effet très difficile.

H0557-0003

Mr.JUSTICE JACKSON. - Dr.Schacht, La photographie n° IO qui vous a été montrée hier, vous pourrez la trouver, représente une des occassons durant laquelle vous avez porté l'insigne du Parti, n'est-ce-pas, que vous avez mentionnées ?

R. - C'est possible.

Q. - Vous en êtes bien sûr, n'est-ce-pas ?

R. - Je ne puis le distinguer exactement, mais c'est possible, et alors, cela prouve que la photographie a été prise après Janvier I937.

Q. - C'est ce que je voulais prouver. Et, en fait, elle a étéprise après ~~janvier~~ I94I, n'est-ce-pas ?

R. - Je vous demande pardon ?

Q. - Bormann n'a pas eu de poste important officiel après I94I, n'est-ce-pas ?

R. - Borman ?.... Je ne le sais pas.

Q. - Maintenant, si nous voulons en revenir au Plan de Quatre Ans qui commence en I936, comme j le comprends, vous vous êtes opposé à la nomination de Goering, comme premier plénipotentiaire au Plan de Quatre ans, et cela pour deux raisons ; d'abord , parceque vous avez pensé que ce nouveau plan pourrait intervenir dans vos fonctions et aussi parceque, s'il devait y avoir un Plan de Quatre Ans, vous ne pensiez pas que Goering était capable de l'administrer.

R. - Je ne sais pas ce que vous voulez dire, par "opposé à ". Je n'étais pas du tout d'accord là-dessus et je considérais que Goering n'était pas capable d'occuper ce po te, et de diriger la politique économique.

Q. - En fait, vous avez décrit Goering comme un idiot en matière d'économie, n'est-ce-pas ?

R. - Oui ; comme on peut le dire lors d'une discussion assez animée.

H0557-0004

Q. - Oui, ou au cours d'un interrogatoire ?

R. - Des interrogatoires peuvent cetre aussi animés.

Q. - Maintenant, Goering commença effectivement à intervenir dans vos fonctions, n'est-ce-pas ?

R. - Il l'a essayé à différentes reprises, je crois, oui.

Q. - Oui, et il s'en est tiré, n'est-ce-pas ?

R. - Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par là : "il s'en est tiré"?

Q. - C'est de l'argot américain qui est difficile à comprendre ; cela signifie que Goering "réussit".

R. - En Juillet I937, il m'a poussé complètement contre le mur.

Q. - Oui, cela commenca avec une proposition ou une mesure qu'il prit en ce qui concerne l'exploitation des mines.

R. - Oui.

Q. - Il a aussi fait un discours à des industriels, n'est-ce pas ?

R. - Je suppose qu'il a fait différents discours devant des industriels. Je ne sais pas duquel vous voulez parler, mais je suppose que le discours du mois de Décembre I936, ou quelque chose d'approchant.

Q. - Je mentionne le discours dans lequel vous avez dit, au cours d'un interrogatoire, que Goering avait réuni les industriels et avait fait des déclarations insensées quant à l'Economie.

R. - Oui, oui, c'était lors du "meeting" du I7 DECEMBRE I936

Q. - Et vous avez écrit à Goering, en vous plaignant de ces mesures de minage ?

R. - Je suppose que vous voulez parler de la lettre du 5 AOUT ?

Q. - Oui, c'est exact. c'est le document EC497.

H0557-0005

LE 3MAI 1946

IIH./IIH.

Piéce des Etats- Unis 775. et, dans cette lettre du mois d'Aout 1937? vous avez dit ceci; je cite: " Cependant ,j'ai à diverses reprises;insisté sur la nécessité d'exportations accrues. La nécessité d'amener notre armement à un certain niveau, aussi rapide que possible, doit se trouver au ptremier plan de l'idéal d'échanges étrangers aussi vastes que possible ~~de matières premières~~. et,par conséquent, d'avoir la plus grande assurance possible de matières premières. EST-ce exact ?

R?- Oui, je le suppose .

Q.- Et vous avez aussi dit ceci, je crbis , qu'au poit de vue de la situation économique que j'ai expliqué ci-dessus, je l'ai connu d'és le début de ma;collaboration".

C'est aussi exact , n'est-ce pas ?

R.- Oui, certainement.

Q.- Ces deux choses étaient vraies, n'est-ce pas ?

R.- Oui

Q.- Et vous avez conclu en vous adressant à Goering : "je vous demande de me croire, mon cher Premier Ministre, ce n'est pas mon intention d'~~une~~ tout de désirer faire obstacle à vo tre politique d'une façon quelconque . Je ne prétends pas l'opinion que mes vues,qui sont différentes des votres,sont exactes ou non J'ai beaucoup de sympathie pour votre activité,et je crbis cependant que, dans un état totalitaire,il est absolument impossible de conduire une politique économique divisée contre elle-même C'est exact, n'est-ce pas ?

R?- Oui

Q.- Et c'était là base sur laquelle vous et Goering n'étaient pas d'accord en ce qui concernait la politique.

R.- Je ne comprends pas ce que vous dites...que voulez-v vous dire par là ?

H0557-0006

J'ai parlé de la façon de mener les affaires, abstraction faite d'autres divergenses que nous avions encore.

Q. - Les autres différends étaient personnels. Goering et vous ne vous entendiez pas.

R. - Au contraire, jusqu'alors, nous étions très gentils l'un pour l'autre.

Q. - Oh oui ?

R. - Oui.

Q. - Le début de vos différends avec Goering fut la lutte pour savoir qui de vous dominerait les préparatifs de la guerre.

R. - Non, là, je dois vous contredire d'une façon absolue. Les divergences.....

Q. - Voulez-vous ajouter quelque chose là-dessus ?

R. - Les divergenges ayant amené ma démission touchaient le fait que Goering désirait commander toute la politique économique, et moi, je devais en prendre la responsabilité. J'étais d'avis que celui qui prendrait la responsabilité devrait également commander, car si quelqu'un commande, il est normal qu'il en ait la responsabilité. Voici la raison formelle pour laquelle j'ai demandé ma démission.

Q. - Bien, maintenant, je passe àvotre interrogatoire du I6 Octobre I945. (pièce U.S.A. 636), et je vous demande si vous n'avez pas fait le témoignage suivant :

"Schacht - Après que Goering eut pris en mains cette affaire du Plan de "Quatre Ans, et je dois dire après qu'il se soit emparé des prix "du contrôle en Avril I936 et encore plus après le Plan de Quatre Ans en Septembre I936, il a toujours essayé d'obtenir le contrôle de la politique de l'Economie ; l'un des objets de notre lutte était qu'il serait plenipotentiaire en cas de guerre,

H0557-0007

"il était trop anxieux de prendre tout entre ses mains, et "quend j'occupais le poste de Ministre de l'Economie, je m'y "suis toujours opposé."

Vousavez bien fait ces déclarations, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - Puis, vous avez décrit votre dernière visite chez lui,après que Luther, pendant deux mois, a essayé de vous unir tous deux.

R. - Il y a une erreur ; il s'agit d'Hitler et non de Luther.

Q. - Très bien.

R. - Vous avez décrit comme suit : "J'ai eu une dernière conversation avec Goering, à lafin de laquelle Goering dit : "Mais, j'ai le droit de vous donner des ordres"; je lui répondis,"non, pas à moi, mais à mon successeur". Je n'ai jamais reçu d'ordres de Goering, et je ne l'aurais jamais accepté parcequ'il était un idiot en matière de l'Economie, et moi j'étais compétent en la question."

"Q. - Bien, je comprends que ceci a été une affaire progressive et culminante entre vous et Goering. Cela semble évident." Est-ce exact ?

"R. - Certainement.

Q. - Puis, l'interrogatoire continua ainsi :

"Entrons dans les devoirs de la charge pour un moment et voyons ce qu'il essayait de vous enlever. Il n'y a que deux possibilités, comme on me l'a expliqué. Si j'ai tort, corrigez moi. La première, serait la préparation d'une mobilisation, l'autre serait la prise de possession, en cas de guerre. Si bien que, si vous avez résisté, c'est parceque vous ne vouliez pas qu'on vous retir le droit de la préparation de la guerre et aussi le droit de contrôler le cas d'une guerre.

"R. - C'est exact.

Q. - Avez-vous témoigné ainsi ?

R. - M. Justice Jackson, vous confondez les époques

H0557-0008

des divergences avec Goering, au sujet du plenipotentiaire pour l'Economie de Guerre qui correspond à l'hiver I936/I937. et la soit-disant dernière conversation avec Goering, que vous avez citée à l'instant, a eu lieu en Novembre I937. Je crois qu'en Janvier I937, je me déclairais immédiatement prèt à transmettre le poste de plenipotentiaire pour l'industrie et l'armement de guerre à Goering. Ceci ressort du journal deJodl, cité déjà à plusieurs reprises ici.

A cette époque, le Ministère de la Guerre, et notamment Blomberg a demandé que je reste dans mes fonctions de plenipotentiaire pour l'Economie de guerre, puisque j'étais Ministre de l'Economie et aussi longtemps que je détenais ces fonctions. Vous pouvez trouver la correspondance à ce sujet, qui je pense a dû déjà être présentée par vous à la Cour.

Q. - C'est bien. Dr. Schacht, je crois que les dates sont mentionnées dans votre téoignage. Je ne m'occupe pas, pour le moment de cela, mais des fonctions pour lesquelles vous vous disculpiez et que vous avez décrites dans votre interrogatoire.

Les questions et réponses que j'ai lues sont exactes, n'est-ce pas ?

R. - Oui, mais je ne puis dire qu'une seule chose. Si vous me questionnez au sujet de ces différentes époques, cela donne une image déformée si vous ne séparez pas ces différentes époques. Vous ne pouvez mettre sur le même pied les événements de Janvier ou Novembre , et me demander si c'est correct. Cela ne l'est pas.

Q.- Eh bien, voyons s'il y a quelquechose d'inexact.ici ; Quand a eu lieu votre dernière conversation avec Goering, au cours de laquelle vous lui avez dit de donner des ordres à votre successeur, mais pas à vous.

R. - En novembre I937.

Q. - La question concernant vos obligations de travail n'a

H0557-0009

rien à voir avec le temps, n'est-ce-pas. La question de plénipotentiaire pour la guerre était la raison du désaccord entre vous et Goering.

Je vais, pour rendre cela parfaitement clair, vous relire votre questionnaire. Je ne m'occupe pas du temps, je m'occupe de la description des devoirs.

"Q.- Essayons de voir ce qu'il voulait vous enlever ; il n'y a que deux possibilités, comme on me l'a expliquer. Si j'ai tort , corrigez-moi. La première serait la préparation d'une mobilisation , et l'autre serait la prise en charge de cette mobilisation en cas de guerre. Sans cela, le poste n'aurait plas de signification ; si bien que, comme je le vois , ce à quoi vous vous opposiez était le fait qu'on vous enlève la charge des préparatifs de mobilisation et le droit de contrôle en cas de guerre."

Et vous avez répondu "exact" n'est-ce pas ?

R. - Cette différence.....

Q. - Voulez-vous me dire d'abord si vous avez répondu ainsi à cette question.

R. - Le procès-verbal est correct. Et maintenant, laissez-moi parler, je vous prie.

Q. - Allez, donnez vos explications.

R. - Maintenant, je désire spécifier que cette divergence de points-de-vue entre Goering et moi n'a absolument rien à voir avec la conversation du mois de Novembre, et qu~~exxxx

H0557-0010

entre Goering et moi, car immédiatement, j'ai dit : "Prenez le service du Plenipotentiaire pour l'Economie de guerre, transmettez le à Goering". Le Ministre de la Guerre, M. Blomberg, a protesté contre cela, mais non pas moi , car j'étais très heureux de me défaire de ces fonctions au profit de Goering.

QK- Y a-t-il quelque chose par écrit, à ce propos, Dr. Schacht ?

R. - Vous propres documents, Monsieur, que vous avez produits ici. Je demande que mon avocat recherche des documents et qu'il les produise ici. C'est le Ministère Public qui les a produits.

Q. - Est-ce exact que vostre conversation avec Goering était une controverse , d'un caractère personnel entre vous et lui , pour le contrôle, et non pas une controverse basée sur la question d'armement. Vous vouliez tous les deux réarmer aussi rapidement que possible ?

R. - Ce jeu de mots, je désire n'y pas participer, M. Justice Jackson. J'ai eu des divergences avec Goering, et si vous dites que c'était un argument ou un excès, j'ai eu à ce sujet les plus graves divergences avec Goering. Je n'ai jamais nié que je désirais réarmer pour une position d'égalité de l'Allemagne avec les autres puissanges ; je ne désirais pas dépasser ce stade ; Goering, lui, désirait le dépasser ; c'est là une divergence qui ne peut être changée.

Q. - Je ne peux pas jouer sur les mots. Si vous dites que , en faisant allusion à vos controverses, je fais un jeu de mot, nous serons obligés d'entrer dans les détails.

N'est-il pas exact, que vous avez dit ce qui suit au Commandant Talley ?

"Hitler était un caractère anormal et Goering était immoral et criminel et il réussit à exploiter sa popularité ; il était

H0557 - 0011

alors un des hommes les plus énormes qu'il soit. Lepouvoir politique n'était pour lui que le moyen de s'enrichir personnellement et avoir une vie agréable. Le succès des autres le remplissait d'envie. Sa gourmandise ne connaissait pas de limites ; sa prédilection pour les joyaux, l'or et les beaux-arts était inimaginable. Il ne connaissait pas la camaraderie, seulement pour autant que quelqu'un pouvait lui être utile. Il n'avait d'amis que ceux qui pouvaient lui rendre service.

La connaissance de Goering dans tous les domaines était nulle, et particulièrement pour ce qui était de l'Economie. Dans toutes les questions économiques dont Hitler l'avait chargé, en automne I936, il n'avait pas la moindre notion, quoi qu'il créât un immense appareil officiel et utilisât très mal et d'une façon outrageuse ses pouvoirs. Dans son aspect, il était si théâtral, qu'on ne pouvait le comparer qu'à Neron. Une dame qui prenait le thé avec sa seconde femme dit qu'il apparut à ce thé dans une espèce de toge romaine et des sandales garnies de joyaux. Ses doigs étaient couverts de joyaux et d'énormes bagues Sa figure était maquillée et il avait du rouge aux lèvres."

Avez-vous fait ~~aryyrxffvixtxyiax~~ cette déclaration au Commandant Tilley ?

R. - Oui, je l'ai faite .

Q. - Et, vous dites que vous n'aviez pas de différends personnels avec Goering ?

R. - M. Justice Jackson, je vous prie encore une fois de ne pas confondre les époques. Encore une fois, je précise que j ai écrit cela plus tard, etnon pas au moment que vous citez, c'ést-à-dire en I936.

Q. - Discutez-vous le témoignage de Gisevius attestant qu'en I935 vous avez parlé de la complicité de Goering dans la Gestapo toute entière.

R. - Mais, j'ai témoigné ici que j'ai connu Goering au

H0557 - 0012

sujet du système de la Gestapo qu'il avait instauré, et que j'avai protesté à ce sujet. Je ne le nie nullement.

Q. - Mais votre amitié pour lui continuait, en dépit de cette divergence?

R. - Je n'ai jamais eu de liens d'amitié avec Goering. Je pouvais ne ~~peux~~ tout de même pas refuser de collaborer avec lui surtout aussi longtemps que j'ignorais quel homme il était réellement.

Q. - Bon. Passons en relations étrangères sur lesquelles vous vous êtes plaint considérablement. Je ~~veux~~ crois que vous avez témoigné que, en I937, lorsque vous faisiez votre réarmement, vous n'avez pas envisagé la guerre. Est-ce exact ?

R. - Non, ce que vous dites là n'est pas exact. En I937, je n'ai pas demandé le réarmement, mais à partir de I935, de la fin I935, j'ai tout fait afin de limiter les armements.

Q. - Bien. Je m'en tiendrai à votre interrogatoire du 5 Octobre I945, et je vous demande si vous avez fait ces réponses aux questions suivantes :

"Je vous demanderai donc quelle sorte de guerre vous envisagiez en I937 ?

"R. - Aucune, nous aurions pu être attaqués, envahis par un certain pays, mais, même cela je ne l'avais pas envisagé.

"Q. - Vous ne vous y attendiez pas ; vous attendiez-vous à une possibilité d'une mobilisation et d'une concentration de forces économiques, en cas de guerre.

"R.- En cas d'une attaque contre l'Allemagne, certainement.

"Q. - Maintenant, revenons à I937. Pouvez-vous dire de quelle sorte d'attaque vous vous occupiez ?

"R. - Je ne sais pas, Monsieur.

"Q. - Avez-vous eu des conversations à ce sujet à ce moment-là ?

"R. - Non, jamais.

"Q. - Avez-vous considéré que la possibilité d'une guerre

H0557 - 0013

en I937 était aussi éloignée que négligeable ?

"R. - Oui.

"Q. - Vous ~~xxxx~~ le pensiez ?

"R. - Oui, je n'ai jamais pensé à un conflit avec la Russie.

Q. - Avez-vous bien fait ces réponses ?

R. - J'ai dit ici, devant la Cour, exactement ce que vous lisez.

Q. - Bien. Vous avez témoigné que vous avez ~~xx~~essayé de transformer les plans d'Hitler qui étaient de s'étandre à l'Est, et vous avez essayé d'attirer son attention sur ~~xxxxxx~~ ~~xxxxxx~~ les colonies ?

R. - Oui.

Q. - Quelles colonies ? Vous ne l'avez pas spécifié.

R. - Nos colonies.

Q. - Oui, et où se trouvent-elles ?

R. - Je suppose que vous le savez aussi bien que moi.

Q. - Vous êtes le témoin, et je vous prie de me dire ce que vous avez déclaré à Hitler et non pas ce que je sais.

R. - Ce que je lui ai dit ? Je lui ai dit ; "Nous allons essayer d'obtenir une partie des colonies nous appartenant et dont on nous a enlevé l'administration afin d'y travailler.

Q. - Quelles colonies ?

R. - J'ai pensé surtout à des colonies africaines.

Q. - Oui ? Et ces colonies africaines, vous les considériez comme essentielles à votre plan pour l'avenir de l'Allemagne ?

R. - Non pas celles-là. mais l'activité coloniale, en général, et naturellement j'ai limité nos désirs coloniaux à notre propriété personnelle.

Q. - Et cette propriété était, comme vous le dites,

H0557 - 0014

les colonies africaines ?

R. - Ce n'est pas moi qui la définit ainsi, mais le Traité de Versailles qui parle de "notre prâpriété".

Q. - Bon. ~~Maintenant~~ En tous cas, vous vouliez ces colonies dont vous parliez ?

Vous considériez que la possession et l'exploitation de colonies étaient nécessaires au sort de l'Allemagne que vous essayiez de créer.

R. - Si vous remplaciez le mot "exploitation" par "développement", on pourrait exclure tout malentendu, et alors je suis complètement d'accord avec vous.

Q. - Bien. Par "développement" vous voulez dire "commerce" et je pense que vous aviez l'intention de faire des bénéfices à l'aide du commerce ?

R. - Non, pas seulement le commerce/~~mais~~ mais il faudrait développer les ressources naturellesexistant aux Colonies.

Q. - Et c'est vous qui proposiez que l'Allemagne s'appuie sur ses colonies au lieu de s'étendre à l'Est ?

R. - Je considère toute extension à l'intérieur d'un contingent europeen comme une folie.

Q. - Oui, mais, vous étiez d'accord avec Hitler sur le fait que l'extension soit coloniale ou à l'Est ; c'était là une condition essentielle à la sorte d'Allemagne que vous vouliez créer.

R. - Non, je ne l'ai jamais créée, et je lui ai dit "c'est une idiotie de fairequelquechose contre l'Est ; on ne peux envisager qu'une politique coloniale".

Q. - Et vous avez proposé, comme politique que le développement de l'Allemagne s'appuie sur des colonies pour lesquelles il n'y avait des de routesde commerce avec l'Allemagne, et pour la protection desquelles vous auriez besoin d'une puissance navale

H0557 - 0015

R. - Mais je n'y songeais pas, commentcette idée vous vient-elle ?

Q. - Vous n'allez pas en Afrique par terre, je suppose, il faut traverser la mer ?

R. - Mais, je peux traverser les airs .

Q. - Quelle était votre route commerciale ? Vous ne pensez qu'à des voies aériennes ?

N. - Non, non, je pensais bateaux aussi.

Q. - Oui, mais à ce moment-là, l'Allemagne n'était pas une puissance navale.

R. - Je crois que nous avions une marine marchande assez considérable.

Q. - Est-ce que votre plan colonial ~~appliquait~~ comprenait l'armement afin de faire de l'Allemagne une puissance navale pour protéger vos colonies ?

R. - Pas le moins du monde.

Q. - Alors, votre plan était de laisser la route commerciale sans protection ?

R. - Oh non ; j'ai pensé que le droit international donnerait la protection suffisante.

Q. - Et c'est à ce sujet que vous étiez en désaccord avec Hitler ?

R. - Mais, nous n'en avonsjamais parlé.

Q. - En tous cas, il a rejeté votre plan d'un développement colonial.

R. - Non. J'ai déjà exposé ici qu'il m'avait donné des ordres en été I936 sur ma requête de prendre en considération ces questions coloniales.

Q. - N'avez-vous pas fait ces réponses dans cette interrogatoire, Dr.Schacht ?

"Q.-En d'autres termes, au moment de vos conversation

H0557 - 0016

avec Hitler en I93I & I932 concernant la politique coloniale, vous ne l'avez pas trouvé, dirons-nous, enthousiaste sur ces possibilités.

"R. - Pas enthousiaste et pas très interessé.

"Q. - Mais, il a exprimé quels étaient ses buts sur la possibilité d'obtenir des colonies "R.- et nous ne sommes pas entrés dans d'autres alternatives.

Q. - Vous avez bien fait ces réponses ?

R. - Certainement.

Q. - Maintenant, après l'affaire Fritsch, au moins vous saviez que Hitler n'avait pas l'intention de préserver la paix européenne par tous les moyens possibles.

R. - J'ai des doutes.

Q. - Et après l'anschluss autrichien, vous saviez que la Wehrmacht était un important facteur pour sa politique à l'Est ?

R. - ~~Mais~~ je ne sais pas ce que vous voulez dire par là.

Q. - Eh bien, ne répondez rien si vous ne savez pas ce que je veux dire ; nous éclaircirons cela plus tard, à mesure que nous avancerons.

Q. - Excepté la suggestion des Colonies, vous n'avez pas proposé d'autre alternative d'expansion à l'Est.

R. - Non.

Q. - Et jamais, à une réunion de Cabinet, vous n'avez proposé d'autre alternative.

R. - Non.

Q. - En ce qui concerne l'entrée en Autriche, je crois que vous avez donné ces réponses :

"Actuellement, Hitler n'a pas utilisé la méthode précise pour laquelle vous aviez une conférence.

"R. - Non.

"Q. - Qu'y avait-il dans sa méthode, que vous

H0557 - 0017

n'aimiez pas.?

"R. - C'était parceque c'était là une mesure de violence et que je n'ai jamais été pour cette façon d'agir.

Avez-vous fait ces réponses ?

R. - Oui.

Q. - Vous vous êtes plaint considérablement ici que des étrangers ne vous ont pas été aidé à divers moments dans vos efforts pour vous opposer à Hitler, n'est-cepas ?

R. - Certainement.

Q. - Vous cannaissiez, au moment de l'Anschluss autrichien, l'attitude des Etats-Unis envers l'orgine nazie envers le Président Roosevelt.

R. - Oui.

Q; - Vous connaissiez son discours suggérant que la menace hitlérienne devait être stoppée.

R. - Je ne m'en souviens pas, mais j'ai certainement dû le lire à cette époque; il a été publié en Allemagne, je suppose.

Q. - Goebbels a déclenché une campagne d'attaques contre le résultat de son discours, n'est-ce-pas ?

R. - Je crois que je l'ai lu.

Q. - Alors, vous avez adhérer à cette atta que contre les étrangers qui critiquaient les méthodes, n'est-ce-pas ?

R. - Quand, où; et quelle attaque ?

Q. - Bien. Après l'Anschluss Autrichien, , lorsque la force fut utilisée avec désapprobation , immédiatement vous êtes entré et vous avez pris la Banque Nationale autrichienne, n'est-ce-pas ?

R. - Mais, c'était mon devoir.

Q. - En tous cas, vous l'avez fait ; nous verrons si c'était un devoir après, et vous avez liquidé pour le

H0557 - 0018

compte de l'Allemagne ?

R. - Pas liquidé, "fusionné".

Q. - Et vous avez pris le personnel ?

R. - J'ai pris tout.

Q. - Oui, et le décret était signé par vous ?

R. - Naturellement.

Q. - Et, vous avez appelé ensemble les employés le 2I MARS I938 ?

R. - Oui.

Q. - Et vous leur avez fait un discours ?

R. - Oui.

Q. - Avez-vous utilisé ces mots : ....

R. - Certainement.

Q. - Mais, vous ne l's avez pas entendus ?

R. - Je les ai déjà entendus au moment du discours d'accusation.

Q. - En tous cas, je vous en lirai quelques passages.

"Je considère comme très utile , si nous nous rappelons ces choses, d'exposer toute l'hypocrisie qui émane de la presse étrangère. Merci à Dieu, ces choses, après tout, ne pouvaient empêcher le grand peuple allemand dans sa marche, car Adolf Hitler a créé une communion de volonté et de pensée allemande ; il l'a créée et soutenue par la Vehrmacht nouvellement née, il lui a donné sa forme extérieure par l'union intime de l'Allemagne et de l'Autriche.

"J'ai souvent exprimé mes pensées. Je crois que, ici dans ce pays, il y a plusieurs personnes - je crois qu'elles sont très peu nombreuses - qui se considèrent comme fautives des événements des derniers jours. Mais personne, je crois, ne doute du but, et - on doit le dire à tous ceux qui se plaignent - on ne peut satisfaire tout le monde. Si certaines personnes disent qu'elles le comprennent d'une façon, mais ce qui est remarquable, c'est qu'elles ne l'ont pas fait.

H0557 - 0019

- et entre parenthèses apparait le mot "hilarité"". Continuons avec votre discours : ".....s'il reste encore quelquechose à améliorer, ces gens qui se plaignent devraient améliorer la situation du Reich Allemand, mais non pas la troubler du dehors".

Avez-vous tenu ce langage ?

R. - Oui.

Q. - En d'autres termes, vous avez publiquement ridiculisé ceux qui se plaignaient des méthodes alors employées, n'est-ce-pas ?

R. - Telle est votre opinion.

Q. - Puis, vous adressant au personnel de la Banque autrichienne, vous avez dit aussi : "Je considère comme totalement impossible que même une seule personne ait son avenir assuré si elle n'est pas de tout coeur avec Adolf Hitler (longs applaudissements) (cris de Sieg Heil)!

Continuons le discours :

"Celui qui ne le sera pas fera mieux de se retirer de notre cercle de son propre accord (applaudissements).

Est-ce exact.

R. - Mais oui, j'ai dit tout cela, d'accord.

Q. - Maintenant, est-ce-que la Reichsbank, entre I933 & I93 a été une association politique ?

R. - Non.

Q. - Y a-t-il une activité politique dans la Reichsbank ?

R. - Jamais.

Q. - Ce jour-là, parlant à vos employés, vous avez-dit ceci n'est-ce-pas ?

"La Reichsbank ne sera jamais que Nationale-socialiste ; sinon, je cesserai d'être son administrateur." ?

H0557 - 0020

R. - Oui.

Q. - Maintenant, vous avez dit que vous n'aviez jamais prêté serment à Hitler ?

R. - Oui.

Q. - Et je vous demande si , comme chef de la Reichsbank vous avez déclaré à vos employés, que vous avez pris à charge en Autriche : je cite "Maintenant, je vous demanderai de vous lever (l'audience se lève). Aujourd'hui, nous prêtons serment fidélité à la grande communauté allemande, à la grande banque du Reichs. Nous jurons fidélité à notre grand Reich allemand, et nous résumons tous ces sentiments par la fidélité à l'homme qui a amené toutes ces transformations. Je vous demande de lever votre main et de répéter après moi : Je jure que je serai fidèle et obéissant au Fuhrer ~~xii~~ du Reich allemand et du peuple allemand, Adolf Hitler, et remplirai mes devoirs consciencieusement et sans égoïsme (l'audience prète serment, la main levée). Vous avez prêté ce serment ; maudit soit celui qui le reprendra à notre Fuehrer, un triple "Sieg Heil". "

Est-ce bien là ce qui s'est passé ?

R. - Le serment est le serment obligatoire des fonctionnaires, et cela correspond à ce que j'ai dit hier ici ; ce serment est valable pour le Chef de l'Etat.

Q. - Je fais allusion au document EC 297, (U.S.A. 632) où vous disiez que ceci s'adressait au Chef de l'Etat, et non pas à Hitler.

R. - Mais, on ne peut pas exprimer une idée par un serment ; il faut donc que ce serment se dirige vers une personne. J'ai déjà dit hier que je n'ai pas prêté serment à M. Ebert, à M. Hindenburg ou au Kaiser, mais au Chef de l'Etat comme représentant du peuple.

Q. - Vous avez dit à vos employés que le sentiment ressortant de ce serment était la fidélité, n'est-ce-pas.

R. - Non.

Vous n'avez pas dit cela ?

H0557 - 0021

R. - Si vous voulez lire à nouveau, vous verrez que je n'ai pas prêté serment à Adolf Hitler, mais au Chef de l'Etat.

Q. - En tous cas, vous avez prêté serment....

R. - Mais, excusez-moi, il y a une grande différence.

Q. - En tous cas, à qui que ce soit que vous ayiez prêté serment, vous le rompiez à ce moment-là, n'est-ce-pas

R. - Jamais je n'ai rompu ce serment au représentant du peuple ; je l'ai fait seulement quand je me suis rendu compte que cet homme était un grand criminel.

Q. - Quand vous avez conspiré contre lui, pour sa mort. Pouvez-vous expliquer au Tribunal comment vous pouviez provoquer la mort d'Adolf Hitler sans provoquer la mort du Chef de l'Etat allemand.

R. - Il n'y a pas de distinction, car malheureusement, cet homme était le chef de l'Etat.

H0557 - 0022

L.C. 1

3 mai 1945
11 h. 12 h.

MR JACKSON.- Vous dites que vos n'avez jamais rompu votre serment ?

R. -Je ne sais pas ce que vous voulez dire par là/

Naturellement le serment que j'a prêté à Hitler je ne l'ai pas tenu parce qu'Hitler était lui-même unparjure et un criminel; et il n'y avait pas d'autre chef d' Etat. je ne l'ai pas tenu et j'en suis fier.

Q. - Donc vous faissiez prêter à vos employés unserment qu'à ce moment là vous vous étiez délié avec intention? Est ce exact ?

R.- Oui, là encore vous confondez l' époque. C'était en mars 1938 lorsque comme vous avez entendu dire tout à l'heure j'avais encore des doutes ,et ens ite de cela je ne voyais pas très bien était Hitler. Ce n'est qu'au courade l'année 1938 que je me suis rendu compte qu'Hitler allait éventuellement déclancher une guerre/ que J'ai rompu mon serment . Vers 1938 lorsque par le cours des évènements j'ai vu qu'Hitler allaitnous diriger vers la guerre,et ce, sciemment, j'ai rompu monserment.

Q. - Vous avez dit hier que vous aviez commencé en1937 à conspirer .

R.- Oui.

Q.- Vous désiriez un désarmement ?

R. Je ne désirais pas un désarmement. excessif

Q. - Et vous faisiez prêter serment à des employés fidèles et obéissants ? Je vous demande si vous avez déclaré ceci à l'interrogatoire.

H0557 - 0023

L.C. 2
3 mai 1946
11 à 12 h.

"question : Vous avez fait votre déclaration après que chacun a eu levé la main et fait le serment . Avez-vous répété dit la phrase suivante :" Vous avez prêté serment. C'est un mauvais camarade qui le casse. ?"

Réponse R. - Oui, j'ai fait cela et je puis dire que je " m'en suis délivré moi-même."

question : Dites-vous aussi qu'en ce moment où vous " avez fait cela, vous avez provoqué.....

réponse : malheureusement je dois dire qu'intérieu- " rement j'ai été très éprouvé dans ma loyauté, j'espérais que tout se passerait " bien.à la fin. "

R.- C'est tout à fait vrai,et je cela confirme ce que je viens de dire que je me trouvais dans le doutet et que j'espérais que les évènements allaient peut-être prendre une tournure convenable, q'Hitler allait se développer positivement Cela confirme exactement ce que je viens de dire.

Q. - Je crois que nous pouvons nous aider mutuellement....

R. - Je suis convaincu qu'à nous deux nous pouvons trouver la vérité.

Q. - Vous êtes resté là jusqu'en Janvier 1939 ?

R.- Oui.

Q. - Après l'Anschluss des billets MEFO ont été mis en circulation en 1938 et 1939.

R. - Ils prenaient fin en juillet 1939, au printemps, ils avaient été établis pour 5 ans, et je crois

H0557 - 0024

que les premières traites ont été données au printemps 1934 et étaient échues au printemps 1939 .

R.- Bien. C'est la réponse ceci est la question et la réponse.

"question : est-ce que dans la "Reichsbank vous avez utilisé des fonds disponibles ? Lors- "que ces billets ont été faits, qu'en avez-vous fait ?

"réponse : J'ai demandé au Ministère " des Finances s'il pouvait les payer ,parce qu'après 5 " ans il devait les payer, certains en 1938 ou 1939. je crois. Le premier billet aurait dû être payé, naturellement il répondait : je ne peux pas."

Vous avez eu cette conversation avec le Ministre des Finances alors que vous étiez encore président de la Reichbank?

R. - Vous pouvez vous figurer que de l'attitude des Finances nous étions unpeu inquiets nous nous demandions si les billets seraient remboursés. J'ai déjà raconté au Tribunal qu'au cours de la seconde moitié de 1938 le Ministre des Finances s'est trouvé en difficulté, et il est venu me trouver afin d'emprunter de l'argent à nouveau . Je lui ai dit : Ecoutez, dans quelle situation vous trouvez-vous ? Sous peu vous aurez à nous rembourser ces premières traites MEFO ? Ne vous y êtes-vous pas préparé ?"

Alors nous vîmes ceci : Nous étions en octobre 1938. Le Ministre des Finances du Reich n'avait

H0557 - 0025

pris aucune décision afin de remplir sapromesse, à savoir le remboursement des traites MEFO. En octobre 1938 cela re dait difficile toutesles relations entre la Reichbnack et le Ministre des Finances.

Q. - Les impots ne donnaient pas assez de revenus pour rembourser ?

R. - Oui, j'ai déjà expliqué hier le risque quexjixxxavecuéx des billets MEFO n'était pas un risque si on faisait une politique économique intelligente, à savoir qu'à partir de 1938 onaurait dû stopper l'armement, ne pas faire de dépenses inutiles. et prendre les revenus des impôts pour rembourser les traites MEFO.

Q. - Tout ce que je vous demande pour le moment, c'est que ces billets ne pouvaient pas être payés par les revenus desimpots, n'est-ce pas ?

R. - Si, si, mais naturellement c'est justement là ce qu'il y a de curieux, mais ils n'ont pas été remboursés. L'argent a été utilisé pour continuer l'armement. Puis-je dire encore une chose pour votre documentation, M. Jackqon ?

Q. - Je ne m'occupe pas de cela, mais plutôt de la situation dans laquelle vous vous trouviez au moment où vous avez démissionné. Les traites MEFO étaient dûes et ne pouvaient être payées ?

R. - Si. C'est une erreur si vous pensez que non.

H0557 - 0026

L.C. 5
3 mai 1946
11 à 12 h.

Q. - En tout cas elles ne pouvaient pas être payées d'une façonordinaire.

R. - Si vousn'êtes pas qualifié et ne voulez pas entre ms explicat ons.... mais moi je veux bien éclaircir tout cela.

Q. - Vous l'avez bien expliqué.

R. - Vous m'aviez dit que vous n'étiez pas intéressé...

Q. - Votre souscriptionà l'emprunt de 1938 n'avait pas donné de résultats?

R. - Très peu heureux, le marché des capitaux était mauvais.

Q. - Et vous aviez fait un rapport sur l'emprunt ?

R.° La souscriptionpubl ique n'avait pas été suffisante, les résultats étaient mauvais.

Q.° Maintenant, n'avez-vous pas fait cette réponse à l'interrogatoire:?

"question : je vous demande si durant cette période du 1er avril 1938 à janvier1939 vous n'avez pas continué à financer les armements ?

" réponse : ou bien ilfallait ces traites , mais ce que le Reich ne pouvait faire parce qu il n'avait pas d'argent, et que je ne pouvais m'en procurer pour le remboursement, parce que cela viendrait d'un

H0557 - 0027

emprunt ou d'une taxe, alors j'ai dpu continuer ces traites MEFO, je l'ai fait".

R. - Oui, c'est exact. mais je vous en prie, l'aissez-moi parler, car le Ministre des Finances n'avait pas mis à notre disposition les moyens les moyens de remboursement des MEFO , mais il a utilisé les fonds pour le réarmement. S'il avait donné ce t argentpour rembourser les traites, tout aurait été en ordre.

Q. - Oui, et vous avez continué les traites MEFO ce qui a permis de continuer le plan de réarmement après 1938; n'est-ce pas ?

R. - M. Jackson la situation était la suivante : une grande partie des traites MEFO a été mise dans le marché descapitaux. Ce marché était trop lourdement chargé du côté de l'Etat; la gens envoyaient les traites MEFO à la Reichsbnk et la Reichbank enavait promis le remboursement. C'était la grande difficulté de ma politique qui était contrecarré par celle du Ministre des Finances du Reich, car lui, il finançait les armements au lieu de rembourser les traites MEFO.

Q. - C'est dans ces circonstances que vous avez pris position et donné votre démission de la Reichbank ?

R. Oui.

Q. - Passons maintenant à la Tchécoslovaquie. Etiez-vous en ~~xffaixa~~ faveur de la politique qui voulait prendre le pays des Sudètes par le moyen de la

H0557 – 0028

force des armes ?

R.- Non.

Q. - Je crois que vous avez caractérisé la question de la façon dont le pays des Sudètes a été acquis, comme fausse et répréhensible ?

R. - Je ne sais pas à quelle personn j'ai pu dire cela. J'ai dit : la politique alliée a fait cadeau à Hitler des Sudètes, alors que moi je m'attendais toujours uniquement à l'autonomie des Allemands des Sudètes.

Q. - Alors, vous approuvez la politique d'Hitler ?

R. - Je n'ai jamais vu qu'Hitler désirait dépasser l'autonomie et avait des exigences dans ce sens.

Q. - Votre seule critique de la situation s'adresse donc aux Alliés, si je comprends bien ?

R. - ~~Jexmex~~ Non, ceci s'applique aux Tchèques et aux Allemands eux-mêmes. Je ne peux pas jouer au juge ici.

" Quest.Bien. Le 16 octobre 1945, pièce des Etats-Unis, 636, je vous demande si vous n'avez pas fait ces réponses aux questions :

"question : je reviens maintenant à la marche "contre la Tchécoslovaquie résultant de la politique de Munich, et la cession du pays des Sudètes au Reich.

"réponse : oui.

"question :A ce moment là étiez-vous en fa- " veur de la politique d'acquisition des Sudètes ?

" Non.

" Etiez-vous en faveur à ce moment-là -

H0557 - 0029

"politique de menace , par la force des armées afin d'ac-
"quérir le territoire des Sudètes ?

" R.- Non, certainement pas.

" Q. - Puis-je vous demander : est-ce que vous
"avez été frappé à ce moment là de ce fait que les moyens
"utilisés par Hitler pour menacer les Tchèques était la
"Whermacht et l'industrie d'armement ?

"Réponse : Il n'aurait pu le faire sans la Wher-
"macht.

"question : Avez-vous fait ces réponses ?

"réponse : oui.

"question : continuons.

"Avez-vous considéré la façon dont il a traité la question des Sudètes comme mauvaise ou répréhensible ?

" réponse :oui.

"question : Vraiment ?

" réponse : oui, Monsieur.

"question : avez-vous le sentiment qu'à ce moment là,
" en revenant sur les évènements précèdents, et sur votre
" participation à ces évènements, que cette armée qu'Hitler
"utilisait comme menace contre la Tchécoslovaquie était
" au moins en partie une armée de votre propre création ?
" est-ce que cela vous a jamais frappé ?

"réponse : je ne peux pas le nier, Monsieur"

"réponse question Q.- mais ici encore vous avez aidé
"Hitler lorsqu'il a réussi avec cela ?

R.- Comment pouvez-vous dire une telle chose ?
Je n'ai jamais su qu'Hitler avait besoin de l'armée pour

H0557 - 0030

menacer l'étranger.

Q. - Après que cela a été fait, vous avez pris la banque Tchèque, n'est-ce pas ?

R. - Naturellement.

Q. - Vous avez suivi pour nettoyer économiquement aussi vite que cela avait été fait pour le territoire ?

R. - Je vous demande pardon, onn'a pas pris ~~kxx~~ par la force; les Alliés en ont fait cadeau . tout ceci a été décidé pacifiquement.

Q.- Bien. En tout cas nous avons votre témoignage ~~xx~~ sur la partie que la Whermacht a joué et que vous avez joué vis à vis de la Whermacht. Je veux dire ceci concernant votre interrogatoire du 17 octobre :

"question :

Après la prise du territoire sudète par l'accord de Munich, est-ce qu'en tant que président de la Reichbank vous avez fait quelque chose pour le territoire des Sudètes ?

"réponse : je crois que nous avons pris les " filiales de la Banque Tchèque."

;Q.- Qu'est-ceque vous avez fait après cet acte mauvais et répréhensible ?

R. - Hitler n'a pas commis d'acte répréhensible,mais par voie de traité ila obtenu le pays des Sudètes et naturellement l'institut dirigeant, la monnaie devait dans les institutions allemandes.
~~être amalgamé avec l'Allemagne dans certaines parties~~ Il n'y a pas eu d'injustice . Je ne puis m'imaginer que les Alliés auraient signé une injustice."

Q. - Alors vous pensez que tout jusqu'à

H0557 – 0031

L.C. 10
3 mai 1946
11 à 12 h.

Munich était bien ?

R. - Non, je suis tout à fait d'avis contraire, il y avait beaucoup d'injustice.

Q. - Est-ce que vous étiez dans cette salle lorsque Gœring a fait son témoignage et a dit :" cà été mon acte de bomberder Prague" ?

R. - Grace à votre invitation je me suis trouvé ici.

Q . -Bien. Je pense que vous avez approuvé cet usage de la force que vous aviez créée ?

R. à Je l'ai desapprouvé et dans toutes les circonstances .

Q. - Vous n'avez pas pensé que c'était bien à ce moment là ?

R. - Non, c'était une affaire crapuleuse.

Q. à En tout cas nous avons trouvé un point sur lequel nous sommes d'accord. Vous connaissiez l'invasion de la Pologne ?

R. - Oui.

Q. - Vous la considériez comme unacte inqualifiable d'agression de la part d'Hitler ?

R. - Absolument.

Q;- La même chose de lâinvasion du Luxembourg

H0557 - 0032

R. - Absolument

Q. - Et de la Hollande ?

R.- Absolument .

Q. - Et du Danemark ?

R.- Absolument.

Q. - Et de la Norvège ?

R. - Absolument.

Q.- et de la Russie ?

R. - Absolument; et vous avez oublié la Norvège,et la Belgique.

Q. -

Q. - Oui, entout cas je suis arrivé à la fin de monpapier

Q. - Et le succès de cette agression a été en partie dû à la Whermacht ?

R. Absolument.

Q. - Et le succès de votre agressionbarbare était dû à la Whermacht à laquelle vous aviez contribué?

R. Malheureusement.

R. - Bien.Je voudrais passer à un autre sujet maintenant,maispeut- être est-il l'heure de suspendre l'audience ?

-l'audience est suspendue à 11 h.20 et reprise à 11 h. 35-

H0557 - 0033

L.C. 12
3 mai 1946
11 à 12 h.

THE MARSHAL .- Plaise au Tribunal, le rapport est donné que le défenseur de VonNeurath est absent.

M.JUSTICE JACKSON.- Dans votre déposition vous avez mentionné unfilm présenté enAllemagne dans un but de propagande sur votre comportement à l'occasion du retour d'Hitler après la défaite de la France.

R. - Me permettrez-vous de rectifier. Ce n'est pas moi qui ai parlé de ce film, c'est mon défenseur qui en a parlé. On n'a pas dit nonplus que ce film étaitutilisé dans un but de propagance. Monavocat a dit que ce film a été montré ~~devantxlax~~ dans les actualités, ila donc été montré pendant une semaine.

M. JUSTICE JACKSON.- Je demanderai à ce qu onprésente ce film; ilest très court et le mouvement en est rapide. Il y a très peu de texte à traduire,mais la rapidité esttelle que pour ma part ila fallu que je le vois deux fois afin de me rendre vraiment compte de l'emplacement des personnes.

LE PRESIDENT. - Vous voulez le présenter maintenant ?

M.-JACKSON. - Oui, il prendra peu de temps mais je ~~pose~~ poserai quelques questions et demanderai au témoin d'identifier les personnes qui figurent. Je demanderai la permission qu'onle montre deux fois afin que tout puisse être bien vu.

LE PRESIDENT. - Certainement.

-présentation du film-

H0557-0034

L.C. 13
3 mai 1946
11 à 12 h.

XMXXJUSTIC

MR JUSTICE JACKSON.- Je crois quenmentionnant cette pièce que j'ai le désir de verser au dossier, je ne parle que d'unfilm de propaganie. Ce n'est pas le langage du DR Dix; il parle d'actualités de la semaine.

Q.- Pendant que vos souvenirs sont frais, voudriez-vous expliquer u Tribunal quels sont les accusés que vous avez reconnus comme étant présents dans cette enceinte ?

R. - Les passages qui ont ~~ét~~ été montrés ne m'ont pas permis de voir tous ceux qui étaient là. Mais je suis tenté de croire que presque tous étaient là mais cela par mes souvenirs et nonpas parce que jeviens de voir de ce film., sit dans la suite d'Hitler ou parmi ceux qui le recevaient.

Q. - Pendant que vous étiez encore prési ent de la Reichbank,et après l'action en TChécoslovaquie vous avez prononcé un discours, n'est-ce pas n le 29 novembre 1938.

R. - Oui.

Q.- C''st le document EC 611,US 622. et avant que je ne m'étende sur ce point je désire verser au dossier la déclaration concernant la personnalité de l'accusé Goering. Cela constitue le document USA 3936 PS,USA836 Dans ce discours du 29 novembre 1938 ~~k~~ DR Schacht,si je suis bien renseigné vous avez prononcé un discours public, n'est-ce pas ?

R. - Dans la mesure où ce discours a été

H0557 - 0035

prononcé ... à l'Académie Allemande, c'était public et s'il a passé à acensure il a dû en être question dans lesjournaux, mais enfin, c'était public, tout le monde pouvait l'entendre.

Q. - Vous avez utilisé ce langage, n'est-ce pas :

" Il est possible qu'aucune banque d'émission en temps de paix n'ait mené une politique de crédit aussi audacieuse que la Reichbank depuis la prise du pouvoir par le National Socialisme. Avec l'aide de cette politique cependant l'Allemagne a créé un armement qui vient le premier au monde, et cet armement à son tour a rendu possible les résultats de notre politique".C'est exact ?

R. - C'est absolument exact;et je voulais ajouter encore que j'ai été très étonné de voir qu'il fallait une telle chose pour obtenir la justice dans le monde.

Q. - La prise de la Tchéco représente votre idée de la justice ?

R. - Je vous ai déjà dit que l'Allemagne n'a pas pris la Tchécoslovaquie, mais que les alliés lui ont présenté la Tchécoslovaquie sur une assiette.

Q. - C'est un acte de justice,ou est-ce que vous le condamnez; je n'arrive pas à savoir votre position .Dites-nous si vous êtes d'accord avec cela ou contre ?

H0557 – 0036

R. - Contre quoi, ou pourquoi j'étais ?

Q. - Contre la prise des Sudètes de la manière où elle s'est faite ?

R. - Je ne peux pas répondre parce que j'ai dit qu'onne l'a pas prise. C'est uncadeau qu'on a fait . Si onme fait un cadeau comme celu-ci je l'accepte avec remerciements.

Q. - Même s'il ~~appartient~~ n'appartient pas à ceux qui vous le donne ?

R. - Evidemment je dois m'en remettre au jugement ~~qui~~ ~~faut~~ donner de ceux qui font le cadeau.

Q. - Et bien que cela ait été pris par la force des armes. Vous l'acceptez ainsi ?

R. - Non, cela n'a pas été pris par la force de l'épée.

Q. - Et bien, revenons à votre discours.

R.- Tant mieux.

Q. - "Est-ce que vous avez dit également " qu'au lieu d'un gouvernemtnt faible et isolé une " personnalité unique gouverne aujourd'hui . Voilà le grand miracle qui s'est produit en Allemagne et a eu des effets dans tous les domaines de la vie. et entre autre , et ce n'est pas le moindre, dans le domaine de l'Economie et de la Finance. Il n'y a pas de miracle "financier allemand; ily a le miracle d'une véritable

H0557 - 0037

résurrection. de la conscience nationale et de la discipline allemande, et nous devons tojs ce miracle à notre Fuehrer Adolph Hitler."

Vous avez dit cela ?

R.- Certainement. C'était là justement mon grand étonnement.

Q. - En tant que ministre sans portefeuille en quoi consistait ~~xxxxxxxxxx~~ votre ministère ?

R.- En rien.

Q.- Quels subordonnés aviez-vous ?

R. - Une secrétaire.

Q.- Quels bureaux occupiez-vous ?

R. - Deux ou trois pièces dans monpropre appartemnet que j'avais aménagées en bureaux.

Q. - De sorte que le Gouvernement ne vous a même pas fourni un bureau ?

R. - Le Gouvernement m'a payé unloyer pour ces pièce.

Q.- Mais avec qui aviez-vous des contacts dans ce ministère sans portefeuille .

R. - Je ne comprends pas. Des contacts avec qui ?

Q. - Et bien, est-ce que vous aviez des réunions avec des officiels ?

R. - J'ai dit à plusieurs reprises ici qu'après être sorti de la Reichbank je n'ai pas eu un seul

H0557 - 0038

entretien ou une seule conférence ayant u caractère administratif ou de service.

Q. - Estce que vous faisiez des rapports et ~~xx~~ en donniez ?

R. - Non, je ne me souviens pas de rapports je n'en ai pas présenté.

Q. - Alors, je pense que vous ne déteniez aucune fonction.

R.- C'est exact.

Q; - ~~Est-xxxxx~~ Vous étiez ministre sans portefeuille pendant l'époque où Hitler revitn de France et/cependant étiez présent à la réception à la gare ?

R.- Oui.

Q.- Et vous étiez au Reichstag au moment où il a fait un discours ?

R.- Oui.

Q. - Malgré le ait que vous n'étiez plus à la tête de la Reichbank le Gouvernement a continué à vous payer votre salaire complet jusqu'à la fin de 1942 ?

R. - J'ai déjà dit ici que cela était inexact. Je touchai mon traitement de la Reichbank traitement qui m'était échu selon les termes du contrat. Je n'ai pas touché de traitement de ministre, mais je crois qu'onme donnait une ertaine somme à titre de re-

H0557 - 0039

présentation, mais je ne touchais pas de traitement en tant que ministre.

Q: Et bien, j'enreviens à votre interrogatoire du 9 octobre 1945 et je vous demande si vous avez bien fait ces réponses au cours de cet interrogatoire

" quel traitement receviez-vous en tant que " ministre sans portefeuille?

" réponse : je ne pourrai pas vous dire exac- " tement ; Je crois que cela s'élevait à peu près à 24.000 makrs ou20.000. Jene puis vous le dire d'une façon précise, mais je crois quec'était compté comme traitement, et ensuite sur la pensionque j'ai reçue de la Reichbank, de sorte que je n'ai pasété payé deux fois.

" en d'autres termes le traitement que vous " receviez comme ministre sans portefeuille pendant cette période où vous étiez également président de la "Reichbank était déduit de votre traitement de Président de la Reichbank ?

"réponse : oui.

""question : après que vous ayez rompu avec la Reichbank enjanvier 1939 , est-ce que vous receviez des salaires ontégrales?

"réponse : je ne recevais le traitement intégral parce que mon traitement courait jusqu'à la fin de 1942

"question : de sorte que vous eceviez le trai- " tement intégral jusqu'à la fin de 1942 ?

" réponse : Traitement intégral, mais rien

H0557 - 0040

L.C. 19
3 Mai 1946
11 à 12 h.

"comme excedent?Mais à partir du 1er janvier 1942 j'ai "reçu ma pension de la Reichbank et à nouveau le salaire "du Ministère qui était déduit de la pension,ou vice "versa. Lequel était le plus élevé,je ne sais plu. Je "recevais 40.000 marks de pension de la Reichbank "

Et le 11 juillet 1935,vous vez été interrogé et avez donné les réponses suivantes :"

" question: quelle était la date de votre " contrat ?

" réponse : 1937. De mars 17,1939,1940 "1941, 1942. 4 ans.

"question : vous aviez reçu à ce moment " là un poste pour 4 ans ?

" réponse : oui.

" question : après 1942 j'ai reçu une " pension de la Reichbank.

" question : à combien s'élevait votre " traitement, et les autres revenus de la Reichbank?

"réponse : tous les revenus de la Reichbank y compris les frais de représentation s'élevaient " à 60.000 marks par an et la pensionà 24.000.

" Voyez-vous j'avais un contrat de bref durée, mais une pensionélevée.comme ministre du Reich sans portefeuille j'agais un autre traitement,je crois que c'est également de 20 ou24.000 marks."

Est-ce correct ?

R. - Le traitement était fixé par écrit et cela xxxxx est rendu correctement,et j'ai dit .... fait payé d'une seule chose.

H0557 - 0041

GM/I

3/5/46

I2 h.I3 h.

On m'a demandé "quel était votre traitement au Ministère du Reich", j'ai indiqué le traitement, mais on ne me l'a pas versé, on l'a déduit de mon traitement de la Reichsbank, et je vois qu'ici, dans un certain cas, ma pension a été indiquée avec un chiffre qui n'est pas exact, ma pension s'élèvait à 24.000, alors qu'ici on a dit une fois, qu'elle s'élevait à 30.000. Je suis un peu moins précis en ce qui concerne mes propres questions financières qu'en ce qui concerne les questions de service. De toute façon je n'étais payé qu'une seule fois et cela essentiellement par la Reichsbank jusqu'à une date qui n'est pas indiquée ici parce que ce n'est pas la fin de I942, mais bien la fin du mois de Juin I942, qui marquait la date de la fin de mon contrat. C'est à partir de ce moment là qu'on a commencé à payer ma pension, et cette pension elle-même n'a été payée qu'une seule fois. Je ne sais pas comment les comptes étaient établis entre le Ministère et la Reichsbank.

Q.- En tous cas vous aviez droit à un traitement et à une pension ? Aux deux n'est-ce pas, et l'un était déduit de l'autre ? C'est bien ce que vous vouliez dire ?

R.- Oui.

Q.- Et cet arrangement a continué aussi longtemps que vous faisiez partie du régime ?

R.- C'est valable aujourd'hui encore, cela n'a absolument rien à faire avec le régime. J'espère que je toucherai encore ma pension car de quoi vivrai-je autrement ? Comment paierai-je mes dépenses ?

Q.- Elles ne seront peut-être pas très lourdes Docteur.

...

H0557-0042

Lorsque le Général BECK a donné sa démission, il vous a demandé de donner votre démission en même temps que lui, n'est-ce pas ?

LE PRESIDENT.- Un moment, il est tout à fait inutile, lorsque vous êtes à la Cour de manifester votre amusement par des rires.

R.- Non, il n'a pas fait cela.

Q.- Avez-vous présente à l'esprit la déposition de GISEVIUS ici ?

R.- Oui je l'ai vue, mais c'est une erreur de GISEVIUS.

Q.- En tous cas, quand le Général BECK a démissionné, cela a été porté à votre attention très vivement.

R.- Il m'a rendu visite, et il m'en a fait part quelques jours avant sa démission. Je suppose que cela a dû être à la fin du mois d'Août ou au début de Septembre 1938.

Q.- Et vous dites qu'aucune proposition ne vous a été faite à l'époque, de démissionner avec BECK ?

R.- Non, nous n'en n'avons pas parlé. BECK est venu chez moi, dans ma chambre. Il n'a rien dit de ce genre et nous n'avons pas discuté cela.

Q.- Est-ce qu'il vous est jamais venu à l'esprit qu'une démission serait une façon appropriée d'exprimer votre protestation contre les choses, que vous déclarez maintenant avoir désapprouver ?

R.- Non, je crois qu'une démission n'était pas du tout un moyen pour réaliser ce que nous voulions, et j'ai profondément regretté la démission de BECK. Ce qui se faisait, M. Justice JACKSON, était une politique absolument

...

H0557 – 0043

faussé, que partiellement on nous imposait, et que partiellement, malheureusement, nous-mêmes, nous menions d'une manière qui n'était pas juste. En Février NEURATH a été renvoyé ; en Automne BECK est revenu ; en Janvier 1939 c'est moi qui ait été renvoyé, l'un après l'autre on nous mettait de côté. Si ce que notre groupe espérait - si je puis parler de ce groupe - avait été obtenu, c'est à dire une action unique, alors c'eût été excellent, mais ces démissions isolées n'avaient aucun sens, en tous cas aucun succès.

Q.- Vous pensiez que BECK aurait dû rester à son poste et être déloyal à l'égard du Chef de l'Etat ?

R.- Absolument.

Q.- En tout cas vous avez continué dans toutes les fonctions publiques pendant la période qui s'étendit jusqu'à la défaite de la France, à vous présenter comme faisant partie du Gouvernement et adhérant au régime, n'est-ce pas ?

R.- Je ne me suis jamais considéré comme faisant partie du régime, puisque j'étais opposé à ce régime. Evidemment à partir de l'Automne 1938 j'ai travaillé en vue de ma propre démission, dès que j'ai vu qu'HITLER ne freinait pas le réarmement mais qu'au contraire il l'intensifiait, et lorsque j'ai vu mon impuissance à m'élever contre cela.

Q.- Quand avez-vous commencé à agir en vue de votre propre démission ?

R.- Excusez-moi, je n'ai pas entendu : Travailler pour quoi ?

Q.- Quand avez-vous commencé à agir pour votre démission de toutes les fonctions que vous déteniez ? ..

H0557-0044

R.- Après Munich, après que nous eûmes vu qu'un désarmement ou plutôt un arrêt d'armement ne pouvait plus être escompté par nous, que nous ne pouvions plus empêcher la poursuite du réarmement, c'est alors que nous avons commencé, dans les milieux dirigeants de la Reichsbank, à en parler et à comprendre que nous ne pouvions pas participer à cette politique de réarmement qui se poursuivait. Ceci se passait donc au dernier trimestre de l'année 1938.

Q.- Et tous ces évènements que vous désapprouviez n'ont jamais eu de conséquences suffisantes pour vous pousser à démissionner, et à empêcher l'utilisation ultérieure de votre nom par ce régime.

R.- Jusqu'à ce moment là j'espérais toujours que tout s'arrangerait et c'est pourquoi j'était prêt à affronter tous les inconvénients que comportait ma participation ultérieure, même au risque du jugement défavorable dont je serai l'objet, comme c'est le cas maintenant.

Q.- Vous avez continué à permettre que votre nom soit utilisé intérieurement et à l'étranger, malgré votre désapprobation - d'après ce que vous dite - de l'invasion de la Pologne ?

R.- On ne m'a jamais demandé mon autorisation, et je n'ai pas non plus donné cette autorisation.

Q.- Vous saviez parfaitement bien n'est-ce pas que votre nom signifiait beaucoup pour divers groupes à n'importe quel moment, et que vous étiez l'un des seuls hommes dans ce groupe qui avait un certain 'standing' à l'étranger ?

R.- En ce qui concerne la première partie de ce que vous avez dit, je l'ai déjà entendu, c'est un compli-

...

H0557 - 0045

ment que vous m'avez fait hier ; en ce qui concerne la deuxième partie, je crois que c'est inexact. Je crois qu'un certain nombre d'autres membres du régime jouissaient également d'une certaine estime à l'étranger, et parmi eux il y en avait aussi quelques-uns qui sont aujourd'hui assis sur le banc des accusés avec moi.

Q.- Tout observateur étranger qui lisait les comptes-rendus des affaires d'Allemagne, en aurait tiré les conclusions que vous souteniez le régime jusqu'à ce que vous soyiez écarté des fonctions de Ministre sans portefeuille ?

R.- C'est tout à fait inexact, comme j'ai déjà dit hier à plusieurs reprises, et également au cours des interrogatoires, les émetteurs étrangers ont toujours cité mon nom, commecelui d'un adversaire de ce régime, et tous mes amis et connaissances à l'étranger - et ils étaient nombreux - savaient que j'étais opposé à ce régime et que je travaillais contre lui. Et si l'on peut me nommer aujourd'hui un correspondant de presse qui n'ait pas su cela à ce moment, et bien je pourrais dire qu'il ne connaissait pas son métier.

Q.- Voulez-vous mentionner les lettres que vous écriviez à ce banquier new-yorkais;à l'époque où vous avez envoyé cette lettre en Suisse, il y avait un représentant diplomatique des Etats-Unis à Berlin n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Et vous saviez qu'il y avait une valise diplomatique au moins une fois par semaine et parfois même chaque jour à Washington .

H0557 - 0046

R.- Oui. Je ne le savais pas mais je le supposais.

Q.- Et si vous vouliez communiquer avec des représentants des Etats-Unis ou avec un fonctionnaire des Etats-Unis, vous pouviez le faire par les voies régulières ?

R.- Je ne désirais pas du tout entrer en communication avec le Gouvernement Américain ou avec un fonctionnaire américain, ce que je désirais, c'était reprendre contact avec un ami qui m'avait invité en Janvier à venir aux Etats-Unis, et je me suis référé à cette correspondance avec lui qui datait du= mois de Janvier.

Q.- Maintenant Dr SCHACHT, pendant que vous étiez Ministre sans portefeuille, une guerre d'agression était préparée d'après vous, contre la Pologne, et menée contre le Danemark, la Norvège, etc... jusqu'en I940 ?

R.- Oui, c'est exact.

Q.- Contre la Belgique, la Hollande en Mai I940 ?

R.- Oui.

Q.- En Juin il y eut la reddition de l'armée française. En Septembre I940 il y eut le Pacte Tripartite germano-italo-japonais. En Avril I94I il y eut une attaque contre la Yougoslavie et la Grèce, que vous avez dénoncée comme unea gression. En Juin I940 il y eut l'invasion de l'Union Soviétique, que vous avez déoncée ici comme agression, et le 7 Décembre I94I, le Japon a attaqué Pearl Harbor, puis après l'attaque a déclaré la guerre aux Etats-Unis. Le 8 Décembre I94I, les Etats-Unis ont déclaré la guerre au Japon mais pas à l'Allemagne. Le II Décembre I94I, l'Allemagne et l'Italie déclarèrent la guerre aux Etats-Unis, et toutes ces choses se sont produites dans le domaine des affaires étrangères, et vous avez conservé votre poste comme Ministre sans portefeuille du Gouvernement Hitlérien ?

...

H0557 - 0047

R.- M. JUSTICE ...

Q.- L'avez-vous fait ?

R.- Oui, mais je demande à ajouter quelque chose : des douzaines de témoins qui ont été cités ici et moi même avons dit et répété qu'il était impossible de démissionner de ce genre de fonctions individuellement. Lorsqu'on était nommé Ministre par le Chef de l'Etat, on ne pouvait être renvoyé que par une signature de ce Chef d'Etat. De plus, on vous a raconté que j'ai essayé à diverses reprises de me débarrasser de mes fonctions de Ministre.

En plus des témoignages qui ont été donnés ici, je peux vous procurer des témoignages américains, selon lesquels il était connu qu'HITLER ne permettait à personne de quitter ses fonctions sans son assentiment, et maintenant vous me reprochez d'être resté. Je ne suis pas resté pour mon plaisir, je suis resté parce qu'il n'y avait pas d'autres possibilités de quitter le Ministère, si ce n'est à la suite d'une grande discussion. J'ai tout le temps essayé d'amener cette grande discussion, jusqu'au moment où j'ai enfin réussi à le faire en Janvier 1943. Alors j'ai pu disparaître, non sans un certain danger pour ma vie.

Q.- Bien, nous reviendrons plus tard sur votre explication, maintenant je suis en train d'établir et d'éclaircir les faits : vous n'avez pas eu de rupture ouverte avec HITLER, de sorte que vous avez conservé votre poste jusqu'au moment où l'invasion allemande en Russie ait subi un échec et soit en pleine retraite, et jusqu'à ce que les Alliés aient débarqué en Afrique du Nord ?

...

H0557 - 0048

R.- La lettre par laquelle j'ai suscité la dernière discussion violente, et qui a eu du succès, date du mois de Novembre 1942. Cette discussion et la conséquence qu'elle a entraînée datent du mois de Janvier 1943, lorsqu HITLER et GOERING, et tous ceux qui peuvent avoir contribué à cette affaire, s'aperçurent - et il leur fallu 7 semaines pour comprendre - des conséquences de ma lettre.

Q.- Eh bien, votre lettre montre clairement que le bateau était déjà en train de couler n'est-ce pas ? En tous cas, que la guerre était perdue ?

R.- Mes déclarations verbales, et mes déclarations écrites, qui datent d'une époque bien antérieure à celle-là, montraient déjà ma conviction. J'ai déjà parlé de lettres adressées par RIBBENTROP à FUNK, et j'ai donné toute une série de déclarations ici, qui montrent que je n'ai jamais cru à la possibilité d'une victoire allemande, et ma disparition de mon office n'a absolument rien à faire avec toutes ces choses là.

Q.- Maintenant, entre-temps, pendant que vous restiez Ministre sans portefeuille parce que vous pensiez que ce serait dangereux peut-être de démissionner, vous encouragiez les Généraux de l'Armée à commettre des trahisons envers le Chef de l'Etat n'est-ce pas ?

R.- Oui, là encore je voudrais faire une remarque: ce n'est pas parce que j'étais en danger de mort que je n'ai pas pu démissionner, ou plutôt, je n'avais pas peur de ce danger de mort puisqu'à partir de 1937 j'ai été constamment en danger de mort et que je dépendait de l'arbitraire du Parti et du Chef du Parti.

A votre question selon laquelle j'aurais incité un certain nombre de Généraux à commettre une haute-trahi-

...

H0557 - 0049

son, je répondrai par l'affirmative.

Q.- Vous avez essayé d'organiser un assassinat contre HITLER ?

R.- En I938, lorsque la première tentative a été faite par moi, je n'ai pas pensé encore à un assassinat d'HITLER. Je dois avouer toutefois, que plus tard j'ai dit : "Si ce n'est pas possible autrement, nous devons tuer cet homme".

Q.- Avez-vous dit :"Nous devrons le tuer", ou avez-vous dit "quelqu'un d'autre devra le tuer" Dr SCHACHT ?

R.- Si j'avais eu l'occasion de le faire je l'aurais tué, moi; mais je vous prie tout de même de ne pas me citer devant un Tribunal Allemand pour tentative d'assassinat !

Q.- Bien, maintenant quelle était votre activité ? Elle n'a jamais été suffisamment publique, pour que les éléments étrangers, en France, qui disiez-vous étaient en contact avec la Gestapo, en ait eu connaissance ?

R.6 Evidemment, je ne pouvais pas annoncer cette chose au préalable dans les journaux !

Q.- Et la Gestapo, avec toutes les enquêtes qu'elle faisait sur vous n'a jamais été à même de vous arrêter, même après l'attentat du 20 Juillet contre la vie d'HITLER ?

R.-La Gestapo aurait pu m'arrêter depuis longtemps si elle avait été un peu plus intelligente, mais cela semble être une caractéristique particulière de toutes les polices de manquer d'intelligence.

Q.- Et ce ne fut qu'en I943 que le régime hitlérien vous congédia, jusqu'à cette époque, apparemment au moins, il lui semblait que vous lui faisiez plus de bien que de mal ?

...

H0557 - 0050

R.- Je ne sais pas ce qu'il a pensé, et je vous prie de ne pas m'interroger à ce sujet, il vaudrait mieux que vous interrogiez quelqu'un de ce régime, et vous avez des gens à cet effet ici.

Q.-Vous avez prétendu que vous connaissiez cet attentat, ce complot contre la vie d'HITLER, du 20 Juillet ?

R.- Oui, j'étais informé.

Q.- Vous savez ce que GISEVIUS a dit, vous êtes au courant ?

R.- J'ai déjà dit hier, que non seulement je connaissais les efforts de GOERDELER, mais que le Général LINDMANN m'avait donné des informations tout à fait détaillées , d'ailleurs on a lu ici le témoignage du Colonel GRONAU. J'ai dit de plus que je n'avais pas donné d'informations à ce sujet à mes amis, parce que c'était ainsi convenu, nous avions décidé de ne rien communiquer à nos amis, qui put les mettre dans l'embarras dans le cas d'une torture par la Gestapo.

Q.- Vous souvenez-vous que GISEVIUS a dit qu'il y avait seulement trois civils qui étaient au courant de ce complot qui était gardé soigneusement secret au sein du personnel militaire ?

R.- Vous voyez que GISEVIUS non plus n'a pas connu tous les détails, il ne pouvait naturellement pas dire plus qu'il ne savait.

Q.- Ainsi Dr SCHACHT, nous devons examiner votre déposition à la lumière du fait que vous avez préféré durant un grande période, avoir une politique de sabotage de votre politique gouvernementale et de trahison contre

...

H0557-0051

le Chef de l'Etat, plutôt que démissionner ouvertement de son cabinet ?

R.- Vous revenez toujours à cette démission, je vous ai dit et je vous ai démontré qu'il n'y avait pas de possibilité de démission, en conséquence votre conclusion est erronée.

Q.- Très bien. Voyons donc maintenant : vous avez été interrogé en Octobre 1945 - USA 636 - et certaines questions vous ont été posées au sujet des Généraux de l'Armée. Je vous demande maintenant si ces questions et ces réponses sont fidèlement reproduites ici :

"Q.- En supposant que vous ayez été le Chef de l'Etat-Major, et qu'HITLER ait décidé d'attaquer l'Autriche, auriez-vous dit que vous aviez le droit de vous retirer ?

"R.- J'aurais dit :"Congédiez-moi Monsieur".

"Q.- De sorte que vous prenez la position suivante : chaque fonctionnaire aurait pu à n'importe quel moment se retirer s'il avait pensé que l'organisation était telle qu'il ne pouvait pas continuer ?

"R.- Oui.

"Q.- En d'autres termes, vous pensez que des membres de l'Etat-Major de la Wehrmacht qui étaient responsables de l'exécution des plans d'HITLER, sont coupables au même titre qu'HITLER ?

"R.- C'est là une question très délicate que vous me posez, mais je répondrai par oui."

Vous avez donné ces réponses n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Très bien.

R.- Non, je désirerais ajouter une réflexion à

...

H0557 - 0052

ce sujet, si le Tribunal me le permet: Si HITLER m'avait jamais chargé d'une mission malpropre, j'aurais refusé de l'exécuter. C'est également cela que j'ai dit au sujet des Généraux, et je m'en tiens à cette déclaration que j'ai faite et que vous venez de lire.

Q.- C'est tout, Votre Honneur, sauf que je voudrais préciser le n° de cette pièce d'interrogatoire. La pétition à HINDENBURG mentionnée hier porte le n°390I PS, et devient USA 837. L'interrogatoire de VON BLOMBERG d'Octobre I945, est le USA 838.

DR. LATERNSER.-(Défenseur de l'Etat-Major Général et de l'O.K.M.).-

M. le Président, je me permets de demander qu'on retire les déclarations faites par l'accusé SCHACHT dans la mesure où on lui a reproché,-et par conséquent cela a été porté au procès-verbal - ce qui suit :

La question si j'ai bien compris, était la suivante : on lui a demandé s'il estimait que l'Etat-Major Général était aussi coupable qu'HITLER. Cette question a obtenu une réponse affirmative du Dr SCHACHT au cours de l'interrogatoire. La question et la réponse, plutôt la question tout d'abord est inadmissible, et il en est de même pour la réponse, parce qu'un témoin ne peut pas exprimer un jugement dans ce cas, c'est l'affaire du Tribunal. C'est la raison pour laquelle je me permets de demander que cette déclaration soit rayée du procès-verbal.

JUSTICE JACKSON.- Plaise à la Cour, naturellement je n'offre pas les opinions de SCHACHT comme des preuves contre l'Etat-Major Général ou contre un individu quelconque qui soit en ce moment en jugement. Les preuves me sem-

H0557-0053

ble-t-il sont manifestes, il s'agit ici de la crédibilité de SCHACHT, et je ne voudrait pas qu'elles soient acceptées sans cette réserve, car il est manifeste que l'opinion d'un accusé quelconque ne peut pas constituer une preuve contre l'un des autres accusés. Ici il ne s'agit que d'une preuve contre lui-même, puisqu'il est question de connaître sa bonne foi.

LE PRESIDENT.- Oui Dr DIX ?

DR. DIX.- La question posée par Mr. JACKSON ne tendait pas à savoir si les Généraux étaient coupables, Il a demandé s'il était exact que SCHACHT,dans le procès-verbal d'un interrogatoire préliminaire avait répondu de une certaine façon à certaines questions; C'était une question qui se rapportait à un évènement du passé, ce n'était pas une question directe, en conséquence la réponse n'était pas non plus un jugement que l'accusé aurait porté ici. En tant que défenseur de SCHACHT, j'ai un certain intérêt à ce que cela ne soit pas rayé du procès-verbal, parce que SCHACHT a répondu :"En ce qui me concerne personnellement, j'aurais toujours refusé l'ordre d'une mission dont auraient été chargés les Généraux, si elle avait été malpropre, et ne l'aurait pas exécutée."

C'est la raison pour laquelle je tiens à ce que cela ne soit pas rayé du procès-verbal.

DR. LATERNSER.- M. le Président, après la déclaration de M. JACKSON, je retire mon objection.

GENERAL ALEXANDROV.- M. le Président, me permettez-vous de commencer à interroger le témoin ?

LE PRESIDENT.- Oui, certainement.

...

H0557 - 0054

GENERAL ALEXANDROV.- Accusé SCHACHT, en répondant aux questions de votre avocat, vous avez dit les circonstances dans lesquelles a eu lieu votre rencontre avec HITLER et GOERING. Vous avez même rappelé dans un document le menu qu'il y avait chez GOERING au cours d'un repas. Je suis intéressé par d'autres questions qui sont beaucoup plus importantes, surtout en ce qui concerne vos relations avec HITLER et GOERING. Parlez-moi de votre première rencontre avec HITLER et GOERING ?

R.- J'ai déjà raconté ici que M. VON STRAUSS, directeur de banque, qui était mon ami, m'avait invité à passer une soirée chez lui, afin de me permettre de rencontrer dans sa maison : GOERING. Cette rencontre avec HITLER a eu lieu, parce que GOERING m'a demandé de rencontrer un jour HITLER dans sa maison - dans la maison de GOERING -.

Q.- Comment avez-vous pris alors la proposition qu'on vous faisait de rencontrer GOERING et HITLER ?

R.- Le Parti National-Socialiste, était à ce moment-là déjà, un des Partis les plus importants du Reichstag, avec 108 sièges, et le mouvement national-socialiste dans le pays était particulièrement actif, par conséquent, il y avait pour moi un intérêt d'ordre tout à fait général à faire la connaissance des dirigeants de ce mouvement, ou tout au moins de ceux que je ne connaissais pas encore.

Q.- Mais vous avez déclaré que vous aviez été invité par GOERING personnellement. Pourquoi était-ce justement vous que GOERING avait l'intention d'inviter au cours de cette rencontre ?

R.- Je vous prie de poser ces questions à M. GOERING.

...

H0557 - 0055

Q.- Et vous même ne lui avez-vous pas demandé ?

R.- M. GOERING avait le désir de nous faire rencontrer, en somme il voulait que je fasse la connaissance d'HITLER, ou qu'HITLER fasse ma connaissance.

Q.- Pour quoi faire, dans quel but ?

R.- Vous devez demander cela à M. GOERING.

Q.- Ne pensez-vous pas qu'HITLER et GOERING avaient l'intention - non sans buts - de vous attacher à leur mouvement, vous connaissant comme une des sommités de l'économie allemande ?

R.- Onne m'a pas mis au courant des intentions de ces Messieurs à l'époque, mais je puis imaginer qu'à ce moment là ils étaient aussi intéressant pour ces Messieurs de faire la connaissance de M. SCHACHT, que pour moi de faire la connaissance de M. HITLER ou de M. GOERING.

Q.- Si j'ai bien compris, ceci se limitait donc à un simple intérêt général ? N'y-avait-il pas d'autres raisons d'un caractère politique ? Vous compreniez qu'ils avaient l'espoir de votre contribution au mouvement, qui devait être une chose très intéressante pour HITLER ? Vous étiez un homme très connu ?

R.- Mon intérêt était de voir en premier lieu quels étaient ces Messieurs. Quant à l'intérêt qui poussait ces Messieurs, j'ai déjà dit que je ne pouvais pas le savoir. Une collaboration avec ce mouvement fasciste n'entrait pas dans ma ligne de conduite, d'ailleurs cette collaboration n'a pas été effectuée. ...

Q.- ...

R.- Je vous prie de me laisser parler - ... et cette collaboration n'a pas été effectuée à ce moment-puisque nous avons fait connaissance en 1931, et que c'est

...

H0557-0056

en I932 seulement que cette collaboration a commencée. Pendant un an et demi, il n'y a pas eu de collaboration.

Q.- Avez-vous eu d'autres rencontres avec HITLER et GOERING, que celles mentionnées ici ?

R.- Jusqu'en Juillet I932, j'ai vu HITLER et GOERING, chacun d'eux une, deux ou peut-être trois fois. Je ne peux pas savoir combien de fois je les ai vus pendant un an et demi, en tout cas, il ne peut pas être question d'entrevues fréquentes.

Q.- Comment expliquez-vous votre lettre du 29 Août I932 adressée à HITLER, dans laquelle vous lui proposiez vos services. Vous rappelez-vous de cette lettre ?

R.- Oui.

Q.- Comment expliquez-vous que vous l'ayez écrite ?

R.- A plusieurs reprises, j'ai fait des déclarations à ce sujet. Je vous prie très poliment de bien vouloir relire ce que j'ai dit.

Q.- Répétez brièvement encore une fois.

LE PRESIDENT.- S'il a déjà traité ce point plusieurs fois c'est suffisant.

- GENERAL ALEXANDROV.- Très bien, je passerai à une autre question.

Quand et par qui vous a été faite la proposition de participer au Gouvernement d'HITLER, et quand vous a-t-on promis le poste de Président de la Reichsbank ?

R.- Le Président de la Reichsbank n'était pas, de par ses fonctions, un membre du gouvernement, c'était un haut fonctionnaire, en dehors du gouvernement.

...

H0557 - 0057

La première fois qu'il en a été question devant moi, c'est le 30 Janvier 1933. J'ai - par hasard - rencontré GOERING dans le vestibule du Kaiserhof, c'est alors qu'il a dit :"Ah, voici notre futur Président de la Reichsbank".

Q.- En répondant à votre avocat, vous avez répondu que la théorie faciste de la race suprême était une plaisanterie, que le point de vue hitlérien n'était pas votre point de vue, que vous étiez contre la résolution du problème de l'espace vital. Vous avez déclaré également que vous étiez contre le Principe du Führer instauré par le Parti, et c'est pourquoi vous ~~êtes=entré~~ avez parlé dans une Académie de Droit; Vous n'étiez pas contre les Juifs, avez-vous dit également ? Est-ce bien exact que vous avez répondu cela à une question de votre avocat ?

R.- Oui, nous avons vu cela tous les deux ici.

Q.- Dites-moi alors pourquoi, dans ces conditions, vous vous êtes accordé avec HITLER ?

R.- Rien ne m'a amené au fascisme, je n'ai jamais été fasciste.

Q.- Et en ce qui concerne votre collaboration avec HITLER, qu'est-ce qui vous y a amené, alors que vous étiez absolument opposé à toutes les théories, à tous les principes du fascisme ?

LE PRESIDENT.- Général ALEXANDROV, il nous a dit ce qui l'a amené à collaborer avec HITLER, je crois que vous avez dû l'entendre ?

GENERAL ALEXANDROV.- Mais en fait, cela avait bien lieu.

A la question de l'avocat : "Pourquoi n'avez-vous

...

H0557 – 0058

pas émigré?", vous avez répondu que vous ne vouliez pas être un simple martyr. Dites-moi, connaissez-vous le sort de certains Allemands notoires après la prise du pouvoir par HITLER ?

R.- Vous confondez. Je n'ai pas répondu que je ne voulais pas devenir un martyr.

On m'a demandé si je voulais émigrer oui ou non, ce que j'ai dit est la chose suivante : les émigrants n'ont jamais rendu service à leur pays - les émigrants volontaires - et je ne voulais pas me mettre en sécurité, assurer ma destinée, mais je voulais travailler pour l'avenir de mon pays.

En ce qui concerne l'histoire du martyre, on m'a demandé, si j'escomptais un intérêt quelconque pour le pays, au cas où je mourrais en martyr. C'est alors que j'ai dit que les martyrs ne rendent service à leur pays, que lorsque leur sacrifice est connu.

Q.- Je vous ai compris un peu autrement.

R.- Je vous serais reconnaissant de bien vouloir répéter la question.

Q.- Je répète ma question : Connaissez-vous le sort de ceux qui avaient des idées démocratiques au moment de la prise du pouvoir par HITLER. Savez-vous ce que ces gens sont devenus ? Ont-ils été mis en camp de concentration, ou qu'a-t-on fait d'eux ?

R.- Lorsque je parlais des émigrants, c'est à dire de ceux qui sont en exil, j'ai dit expressément que je ne pensais pas à ceux qui avaient été forcés d'émigrer, mais je parlais de ceux qui émigraient volontairement. Je ne connais pas en détail le destin de chacun d'eux, mais si vous voulez me poser des questions individuelles, je

...

H0557 - 0059

vous répondrai dans la mesure du possible.

Q.- En général le sort de ces gens est connu, vous êtes une des rares personnalités en vue en Allemagne qui se soit avérée être au mieux avec HITLER. Vous reconnaissez cela n'est-ce pas ?

R.- Non.

Q.- Vous avez déclaré - je suis obligé de revenir à cette question - que dans le journal de Goebbels, du 2I Novembre I932, il y a des erreurs et des mensonges. Je rappelle encore cet extrait - GOEBBELS a écrit - je cite :

" Au cours d'un entretien avec le Dr SCHACHT, j'ai été convaincu qu'il représentait complètement notre point de vue, il est l'un des rares qui soient complètement en accord avec les idées du Führer."

Vous continuez à maintenir que ce passage du Journal de GOEBBELS ne correspond pas à la réalité ? C'est à vous que je pose cette question ?

R.- Je n'ai jamais prétendu que cette note ne soit pas exacte, j'ai dit que GOEBBELS avait cette impression et il s'est trompé.

Q.- Mais d'après vos déclarations cela ne correspond pas à la réalité, en ce qui concerne vos relations avec le régime d'HITLER ? Est-ce exact oui ou non ?

R.- C'est inexact dans la forme générale dans laquelle GOEBBELS l'a reproduite.

Q.- Alors pourquoi n'avez-vous pas protesté puisque le Journal de GOEBBELS a été publié ?

R.- Si j'avais eu à protester contre toutes les indications fausses qui ont été publiées sur moi, je n'aurais pas encore repris conscience.

...

H0557 - 0060

Q.- Enfin, ce n'est pas une déclaration normale, lorsqu'il paraît quelque chose dans le journal de GOEBBELS qui est une peronnalité de l'Allemagne, et si en quelque chose vous n'êtes pas d'accord avec lui, il me semble que vous devez prendre position à cet égard ?

R.- Permettez-moi de faire une réflexion : ou vous me posez des questions ou vous exposez une argumentation unilatérale. Je vous déclare ici que le journal de GOEBBELS était une chose extraordinaire mais habituelle.

Q.- Le témoin REUTER, votre biographe dans sa déposition écrite du 6 Février I946 - déclaration qui a été présentée par votre avocat à la Cour sous le n° 35 - déclare la chose suivante : - je cite - :

"SCHACHT, au début de I930, a aidé HITLER dans l'affaire de la prise de pouvoir."

Estimez-vous cette déposition du témoin REUTER fausse, ou bien la confirmez-vous ?

R.- Je considère que ces déclarations ne sont pas exactes.

Q.- Quelle part avez-vous prise personnellement à la prise du pouvoir par d'HITLER ? Je continue ma question : dans quelles conditions et dans quel but, au mois de Février I943, avez-vous organisé une rencontre entre HITLER et les industriels ?

R.- Je n'ai apporté aucun secours à HITLER en vue de sa prise du pouvoir, tout ceci a déjà été exposé en détail. En Février I943, HITLER était au pouvoir depuis longtemps. En ce qui concerne la collecte d'argent, et la réunion des industriels du mois de Février I933, on en a déjà parlé très en détail.

...

H0557 - 0061

Q.- Quel rôle avez-vous joué personnellement ?

R.- Cela a déjà été discuté ici dans tous ses détails, je vous prie de lire cela dans le procès-verbal.

Q.- J'estime que vous ne répondez pas avec assez de précision. Je me reporte à la déclaration de l'accusé FUNK du 4 Juin 1945, c'est le document n° 28-PS; d'après la déclaration de l'accusé FUNK, voici ce qu'il en est :

"J'ai assisté à cette conversation, et de l'argent fut demandé, non par GOERING mais par SCHACHT. HITLER quitta la pièce, et SCHACHT prononça un discours ~~dans~~ par lequel il demandait de l'argent pour entreprendre la campagne. J'étais présent, en tant que témoin impartial, dans la mesure où j'étais en termes amicaux avec les industriels."

Le témoignage de M. FUNK est-il exact ?

R.- M. FUNK se trompe, le Ministère Public a présenté au Tribunal le document D-203 ...

Q.- ...

R.- Excusez-moi, mais ne n'interrompez-pas je vous prie ... Le Ministère Public a présenté ce document, d'où il ressort que c'est GOERING qui a demandé cette aide financière et non pas moi.

Q.- L'accusé FUNK interrogé à ce sujet, confirme que cette demande aurait été faite non pas par GOERING mais par vous, et je vous demande : Où est la vérité en ceci ?

R.- Je viens de vous dire à l'instant que M. FUNK se trompe et que le document présenté par le Ministère Public est dans le vrai.

Q.- Mais enfin, quel rôle avez-vous joué au cours de cet entretien ?

R.- De cela aussi j'ai parlé en détails ici.

...

H0557-0062

LE PRESIDENT.- Général ALEXANDROV, le Tribunal a déjà entendu un long interrogatoire contradictoire et ne désire pas entendre l'exposé des mêmes faits en réponse aux même questions, et tout ceci examiné à nouveau.

Voulez-vous présenter au Tribunal les questions auquel le Ministère Public Soviétique prend un intérêt particulier, et qui n'ont pas encore été vues au cours de l'interrogatoire contradictoire.

GENERAL ALEXANDROV.- Monsieur le Président, dans ses déclarations assez détaillées, l'accusé SCHACHT n'a pas toujours donné des réponses complètes à certains points de vues, voilà pourquoi j'ai voulu me reporter aux mêmes questions, de façon à ce qu'il me réponde d'une façon plus précise, et j'aurais voulu savoir quel était le rôle de l'accusé SCHACHT en ce qui concerne certaines réalisations industrielles, or l'accusé SCHACHT, n'a pas donné de réponses précises. J'ai quelques questions à poser, je n'en ai pas beaucoup, et je propose qu'après l'interruption, avec votre autorisation, je continue à poser ces questions complémentaires pour bien faire ressortir la culpabilité de l'accusé SCHACHT.

LE PRESIDENT.- Eh,bien, le Tribunal n'est pas disposé à écouter des questions qui ont déjà été posées.

GENERAL ALEXANDROV.- Peut-être accepteriez-vous de faire une interruption maintenant pour que je puisse continuer ensuite ?

LE PRESIDENT.- Non l'interrogatoire continuera certainement après la suspension.

...

H0557 - 0063

GENERAL ALEXANDROV.- Vous reconnaissez qu'étant au début, Président de la Reichsbank et ensuite Ministre de l'Economie et Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre, vous avez joué un rôle décisif dans la préparation du réarmement de l'Allemagne, et de cette façon à la préparation de certaines invasions ?

R.- Je proteste de la façon la plus énergique contre cela.

Q.- Vous avez bien été Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre ?

R.- Cette question a déjà été traitée IO fois ici.

Q.- Je n'ai jamais entendu une réponse bien précise.

LE PRESIDENT.- Général, il a admis ceci d'un bout à l'autre, et il est évident qu'il était Ministre de l'Economie de Guerre. A la question : si en tant que Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre, il a pris part au réarmement en vue d'une guerre d'agression, il a déjà répondu une quantité de fois, que ce n'était pas là son but, mais que celui-ci était d'obtenir la légalité pour l'Allemagne.

Il nous appartient de voir si ceci est exact ou non, mais ces déclarations sont très claires.

GENERAL ALEXANDROV.- Dans les détails complémentaires qui suivront vous verrez pourquoi j'ai posé ces questions :

Pendant combien de temps avez-vous été Ministre Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre ?

R.- J'ai dit cela tout à l'heure, je ne comprends pas votre question :"Pendant combien de temps ?", mais tout cela a déjà été traité ici !

H0557-0064

LE PRESIDENT.- Général ALEXANDROV, nous avons les dates auxquelles il est devenu Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre, et auxquelles il a cessé de l'être.

GENERAL ALEXANDROV.- Je voudrais vous rappeler quels étaient les problèmes qui se posaient pour la protection de l'empire, dont vous étiez chargé, par la loi de défense du Reich du 29 Mai 1935. Je veux citer quelques extraits du paragraphe 2 du règlement intitulé :"Mobilisation".

I°/ Afin de diriger toute l'Economie de Guerre, le Führer et Chancelier du Reich désignera un Plénipotentiaire Général pour la question d'économie de guerre.

2°/ Les problèmes qui se posent au Plénipotentiaire Général à l'Economie de Guerre, consistent dans le fait que toutes les forces économiques devront être mobilisées au service de la guerre, afin d'assurer la vie économique du peuple allemand.

3°/ Le Ministre du Reich à l'Economie, le Ministre du Reich au Ravitaillement, le Ministre du Reich au Travail, ainsi que toutes les personnes qui leur sont subordonnées, doivent obéissance au Plénipotentiaire Général.

En outre il est responsable des finances de guerre, en ce qui concerne la Reichsbank et le Ministère de la Guerre. Le Plénipotentiaire Général à l'Economie de Guerre a le droit de promulguer des lois publiques relatives à son économie, dans le sens des lois présentes."

Admettez-vous que par une telle loi on vous donnait des pouvoirs extraordinaires dans le domaine de l'Economie de Guerre ?

R.- Ce document a été présenté au Tribunal, et je suppose que vous l'avez bien lu.

H0557-0065

Q.- C'est justement en ce qui concerne ce document. Je vous demande : reconnaissez-vous que par cette loi vous aviez les pouvoirs les plus étendus dans la sphère de l'économie de guerre ?

R.- Exactement les pouvoirs délimités par la loi.

Q.- Vous saviez que c'étaient des pouvoirs extraordinaires que vous receviez ?

R.- Non, cela je ne le reconnais pas du tout.

Q.- Donc les lois sur la protection de l'Empire de I935, sont des ordres absolument normaux, d'après vous ?

R.- C'est une loi absolument normale.

Q.- Et les points qui se trouvent énoncés dans cette loi, vous désignant comme Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre, vous estimez qu'ils sont absolument normaux ?

R.- Je considère que ce sont des prescriptions tout à fait normales, telles qu'elles sont d'usage dans tous les Etats-Majors Généraux.

LE PRESIDENT.- L'audience est suspendue.

(Le Tribunal suspend l'audience jusqu'à I4 heures).

220
FR SP/I.

H0557 - 0066

- TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL-

Séance du Vendredi 3 Mai 1946, ouverte à 14 hs.

sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

Général ALEXANDROV.- M. le président, tenant compte des désirs de la Cour et du fait que M. JACKSON a déjà questionné SCHACHT en détail, j'ai pris connaissance d'un compte rendu de la séance de ce matin et j'ai l'intention de raccourcir les questions que j'avais d'abord l'intention de poser à l'accusé SCHACHR. Maintenant, je n'ai en tout que deux questions à poser à l'accusé SCHACHT.

Accusé SCHACHT, le 21 Mai 1935, le gouvernement a pris une décision en ce qui concerne la protection des frontières. La protection était la suivante . J'en cite le premier point :

" Le Chancelier du Reich déclare que le plénipotentiaire pour l'économie militaire doit commencer à préparer cette protection des frontières avant même la guerre. Il doit préparer l'économie militaire pour autant que cette économie n' est pas de la compétence du Ministère de la Guerre."

Vous reconnaissez qu'en ce qui concerne l'éxécution cet ordre vous avez participé activement à la préparation économique de l'Allemagne pour une guerre d'agression?

R.- Non, je ne suis pas d'accord du tout, M. le Ministère Public.

Q.- Le 4 Mars 1935, dans votre discours à la Foire de Leipzig,vous avez dit ce qui suit. Je cite : document USA 627 :

"Mes amis étrangers ne m'ont pas rendu

.../..

H0557 - 0067

de services et ne m'ont fourni aucune aide lorsqu'ils ont essayé de prouver mes différences de points de vue avec les théories d'économie nationale-socialiste. Jusqu'à un certain point, je suis le conservateur des possibilités économiques allemandes? Je suis convaincu que tout ce que je dis et fais est à l'entière approbation du Fuhrer et que je ne ferai rien sans le consentement du Fuhrer. Par conséquent, le chef réel et l'inspirateur du programme économique est non moi mais le Fuhrer".

Maintenez-vous ce que vous avez dit à la foire ou non

R.- Je l'affirme et je voudrais ajouter une remarque. J'ai dit à différentes reprises, en premier lieu que mes amis étrangers, pour autant que j'en avais, ne m'ont pas rendu xxx service en me déclarant ouvertement adversaire d'HITLER, car ainsi ils rendaient ma tâche très difficile. En second lieu, dans cette discussion j'ai exprimé que je ferai rien ne correspondant pas à mes convictions et qu'HITLER faisait tout ce que je lui proposais, que c'était donc également son opinion. Si j'avais dit quelque chose contraire, ceci aurait été marqué. J'étais entièrement d'accord avec lui aussi longtemps qu'il faisait ma politique mais plus après, et c'est alors que je suis parti.

Q.- Je n'ai plus de questions à poser au témoin.

LE PRESIDENT.- Dr. DIX, voulez-vous réinterroger le témoin ?

DR. DIX.- Je ne poserai que quelques questions qui ont été déclenchées par le contre-interrogatoire. Lors du contre-interrogatoire, une fois de plus le plan nouveau a été traité sans que SCHACHT ait la possibilité de se justifier et de dire si ce plan jouait dans la politique économique du réarmement, quel rôle il y jouait et qui en était l'auteur. Puis-je donc maintenant poser cette qu-

H0557 - 0068

tion au Dr; SCHACHT ?

R.- Le plan nouveau est une conséquence tout à fait logique des événements économiques d'après le Traité de Versailles. Je ne cite que brièvement que, par la saisie des biens privés à l'étranger, toute l'organisation pour le marché étranger de l'Allemagne fut prise et qu'ainsi de grandes difficultés surgirent pour l'exportation allemande. Sans cette exportation, toutefois, aucun payement de réparation ne pouvait s'effectuer. Néanmoins tous les grands pays, notamment ceux étant en concurrence avec l'Allemagne, ont augmenté les frais de douane afin d'exclure les marchandises allemandes de leur marché ou bien afin de leur rendre la vente encore plus difficile de/façon telle que les possibilités d'améliorer l'exportation de l'Allemagne devinrent toujours plus difficiles. L'Allemagne essayait, par des prix très bas en relation avec des salaires assez bas, d'augmenter son exportation. Les autres puissances se servirent d'autres moyens afin de rencontrer l'Allemagne.

Je rappelle que differentes déflations des valeurs étrangères eurent lieu qui diminuaient la possibilité de concurrencer les marchandises par les marchandises allemandes et c'est alors, lorsque tout cela ne suffisait plus que l'on eut recours au système du contingentement, ce qui voulait dire que les marchandises allemandes introduites dans un pays ne pouvaient pas dépasser une certaine somme. C'était interdit et de tels contingentements des marchandises allemandes furent faits par la Hollande, la France et d'autres. Là encore de nouvelles difficultés surgirent pour l'exportation allemande.

Toutes ces difficultés finalement firent que l'Allemagne ne put payer ses dettes privées à l'étranger.

H0557 – 0069

3/5/46. 14hs 15hs.

Comme vous l'avez entendu dire ici, depuis de nombreuses années j'avais averti contre ces dettes et l'on ne m'avait pas écouté. Il serait peut-être très intéressant de dire très brièvement ici que l'Allemagne, contre mon conseil, pendant cinq années a contracté autant de dettes que les Etats-Unis d'Amérique l'ont fait en 1940 avant la première guerre mondiale, et l'Allemagne était un pays bien développé n'ayant pas besoin de monnaies étrangères, alors que l'Amérique se trouvait encore dans des mouvements coloniaux et pouvait se servir utilement de ses valeurs étrangères.

Mais alors vint la dernière chose. Lorsque nous n'étions plus capables de payer nos intérêts à l'étranger, quelques pays pensèrent à confisquer les gains que l'Allemagne obtenait par ses exportations. Ilsne payaient plus les gains aux exportateurs allemands, mais les confisquerent et, grâce à ces saisies, ils payaient les intérêts de nos dettes à l'étranger, c'est-à-dire les mettaient en compte. C'était le soi-disant "clearing". Les demandes privées furent saisies afin de satisfaire les demandes des créanciers étrangers.

En face de tout ce développement, j'ai cherché une solution rendant possible l'exportation allemande, et j'ai appliqué un principe très simple qui était le suivant approximativement : "J'achète seulement là où les gens achètent également chez moi", etc'est ainsi que j'ai cherché des pays prêts à acheter en Allemagne alors que moi-même j'étais prêt à acheter mes marchandises chez eux. C'était là le plan nouveau.

LE PRESIDENT.- Je ne pense pas que vous ayiez affaire avec ceci, Dr. DIX.

DR. DIX.- Alors le fait est que, avec les intentions agressives, le plan nouveau n'avait rienàvoir ?

DR. SCHACHT.- Absolument rien.

DR. DIX.- A ce propos savez-vous approximativement

H0557 - 0070

la coupe des armements ?

R.- Lors de l'instruction on m'a déjà posé cette question et je n'ai pu répondre, car je ne me souvenais pas des sommes dépensées par l'Allemagne pour ces armements. Maintenant ici, par le témoignage du maréchal KEITEL, nous avons appris que les dépenses d'armement en 1934-1935, 1936, 1937, etc.., aussi longtemps que la Reichsbank collaborait avec eux, s'élevaient successivement à 5 milliards de marks, l'année suivante à 7 milliards et l'année suivante encore à 9 milliards. On peut - et ceci est une estimation que les scientifiques ont faites - estimer l'économie totale de l'Allemagne dans ses années à 50 ou 60 milliards, en la mettant enrapport avec les dépenses d'armement qui ont été données ici par l'interrogatoire de témoins. Vous trouverez que les dépenses d'armement comprenaient 10 à 15 % de toute l'économie allemande dans les années où je participais.

Q.- Pendant le contre-interrogatoire, on a dit que vous étiez prêt à lâcher le poste de plénipotentiaire et vous avez témoigné que le général von BLOMBERG ne désirait pas que vous lâchiez ce poste. Vous vous êtes référé à un document transmis par le Ministère Public. Puis-je dire ici qu'il s'agit des numéros de documents de l'accusation EC-244 etceci est une lettre du Ministre de la Guerre, von BLOMBERG, adressée à HITLER en date du 22 Février 1937. Cette lettre a déjà été lue, je n'ai donc plus besoin de le faire.

Puis-je tout simplement indiquer que, dans le dernier paragraphe, BLOMBERG exprime le désir que le Führer donne des instructions au Président de la Reichsbank pour maintenir cette fonction. Cela couvre donc votre déclaration, SCHACHT.

En outre, dans le contre-interrogatoire fait par Justice JACKSON, on a discuté de la foi qu'il fallait accorder à votre description des aspirations politiques sous le point

de vue politique-colonial sans maîtrise des mers. La maîtrise des mers de la part de l'Allemagne n'existait pas. Pouvait-on sérieusement avoir des problèmes coloniaux? Voici le sujet, la question et la réponse. A ce propos, je voulais vous demander ceci : Est-ce que, avant 1914, l'Allemagne avait des colonies ?

R.- Oui.

Q.- Est-ce que, avant 1914, ou disons mieux depuis 1884 jusqu'à 1914, (c'est l'époque où l'Allemagne avait des propriétés coloniales), xxxxx l'Allemagne avait la maîtrise des mers surtout vis à vis de l'Angleterre ?

R.- Nullement.

Q.- Ceci est donc clos. Passons alors à un autre problème touchant la foi à accorder à vos déclarations. Il s'agit du conflit de vos prestations de serment sur la personne d'HITLER. comme vous dites, sur la personne du Chef de l'Etat, et de vos intentions de renverser HITLER, voire de le tuer. Est-ce que vous avez connaissance de différents cas dans l'histoire où des détenteurs de la souveraineté d'un Etat ont essayé de renverser le Chef de l'Etat ?

R.- Je crois que l'histoire de tous les pays montre de tels exemples.

LE PRESIDENT.- DR. DIX, nous n'avons pas à nous occuper de l'histoire passée et je ne crois pas que ces événements passés soient pertinents dans le cas de ce témoin.

DR. DIX.- Je ne poursuivrai donc pas cette idée. C'était plutôt une question d'argumentation qu'autre chose.

Revenons à la question des colonies. N'est-il pas exact qu'en raison de vos aspirations coloniales et personnelles au sein même du gouvernement du Reich officiellement on avait préparé l'acquisition et l'administration de

H0557 - 0072

colonies. N'y avait-il pas un service colonial jusqu'en 1942-1943 ?

R.- Mais il est dit spécialement dans le programme du Parti que la politique coloniale faisait partie de ce programme et je crois même que, dans notre parti, il y avait un service colonial sous la direction de RITTER von EPP.

Q.- En résumé, voulez-vous dire que les traites MEFO devaient servir à freiner le réarmement, car, par la signature du Reich, les moyens de remboursement étaient bloqués ?

R.- M. l'Avocat, j'ai expliqué en détail que la limitation des traites MEFO était de cinq années et que leur échéance, après cinq ans, devait limiter automatiquement et freiner automatiquement les armements.

Q.- JUSTICE JACKSON a traité du sujet que le nom de SCHACHT, en conservant les fonctions de ministre sans portefeuille, pouvait comporter une propagande à l'étranger pour le système nazi. A ce propos, puis-je - afin d'abréger ma documentation - lire dans mon livre de documents le document 37-A. Texte anglais page 157 ; texte allemand page 149, et la cinquième page de cette déclaration est ainsi rédigée :

"La presse étrangère, lorsque SCHACHT quitta la Reichsbank en 1939, considéra cela comme un signal d'alarme. Dans ce sens j'avais également renseigné - et encore fin 1938, en accord avec le Dr. SCHACHT - des représentants de banques et de missions étrangères que je rencontrais à part lors de sessions du Conseil, disant au cours d'entretiens répétés qu'un départ de SCHACHT etde différents membres signifiait que les choses allaient prendre en Allemagne une tournure dangereuse".

En outre, M. le représentant du Ministère Public de l'URSS a reproché au Dr. SCHACHT que, dans la

H0557-0073

25/46. 14hs-15hs.

biographie de Reuter il était dit expressément que SCHACHT avait rendu des services au régime dans la lutte pour le pouvoir. C'est exact, c'est dit dans Reuter, mais il y est dit également autre chose, et je crois que nous allons soumettre ce document n° 35. C'est à la page 133 du texte anglais et 125 du texte allemand. Il se trouve à la deuxièm page de cette ~~xxx~~ longue déclaration sous foi du serment la phrase suivante qui limite la foi à accorder à cette biographie comme écrit tendancieux. Il y est dit d'après Reuter, et je cite :

"En deux fois, en 1933 et en 1936, auprès de deux éditeurs j'ai publié une biographie du Dr. SCHACHT. A part une description objective de sa vie et de son activité, cette biographie avait pour but de le protéger contre ses adversaires. C'est donc, de prime abord, qu'il ne faut pas la mesurer à l'échelle d'une recherche historique, mais il fallait considérer les points de vue defensifs selon les differentes situations qui se presentaient. Il faut savoir cela. Il faut le dire lorsqu'on veut apprécier la foi à accorder à cette biographie."

C'est ainsi que se terminent mes questions à poser au témoin SCHACHT. J'appelle maintenant le témoin VOCKE.

LE PRESIDENT.- L'accusé peut retourner au banc des accusés.

(au nouveau témoin). Voulez-vous nous dire votre nom en entier ?

LE TEMOIN.- Wilhelm VOCKE.

LE PRESIDENT.- Répétez ce serment après moi : "Je jure par Dieu tout-puissant et omniscient que je dirai la pure vérité et ne retiendrai ni n'ajouterai rien".

(Le témoin répète le serment).

LE PRESIDENT.- Vous pouvez vous asseoir.

.../..

H0557 - 0074

SP/9.
2/5/46. 14hs-15hs.

DR. DIX.- M. VOCKE, vous étiez membre de la direction de la Reichsbank. Quand êtes-vous rentré dans cette direction et quand avez-vous démissionné ?

R.- L'ancien Président du Reich, EBERT, en 1919 m'a appelé comme membre de la direction de la Reichsbank et j'ai été limogé par HITLER le 1er Février 1939. Je fus donc pendant environ vingt ans membre de la direction, dont dix années sous la direction de SCHACHT.

Q.- Je m'excuse, mais je dois vous demander ceci : Etiez-vous membre du Parti ?

R.- Non.

Q.- Etiez-vous membre des SA ?

R.- Non.

Q.- Etiez-vous membre des SS ?

R.- Non.

Q.- N'étiez-vous pas non plus membre bénévole d'une de ces organisations ?

R.- Non.

Q.- Vous n'aviez aucun rapport avec les partis ?

R.- Non.

Q.- Quand fites-vous la connaissance de SCHACHT ?

R.- En 1915. J'ai fait sa connaissance superficiellement à ce moment-là et ce n'est qu'au moment où il devint Commissaire de la Reichsbank et Président de la Reichsbank que fis plus amplement connaissance avec lui.

Q.- Nous en venons maintenant à la première présidence de SCHACHT en 1923; Quelle était la position de la direction de la Reichsbank concernant la candidature de SCHACHT comme Président de la Reichsbank ?

R.- Attitude négative.

Q.- Et pourquoi ? Voulez-vous, je vous prie, attendre un instant après mes questions ?

R.- Nous avions HELFERICH comme candidat pour

H0557 - 0075

le poste futur de Président parce qu'il était en collaboration étroite avec la Reichsbank. Il avait créé le Rentenmark et avait stabilisé la monnaie.

Mais afin de justifier le refus de SCHACHT, nous avions cité un incident de l'activité de SCHACHT nous ramenant en 1915 Il s'agissait que SCHACHT, qui était venu de la Dresdner Bank, avait aidé cette banque, que M. von JUNG n'avait pas considéré comme très correct, et c'est pourquoi SCHACHT avait été limogé à cette époque.

Le gouvernement du Reich, cependant, ne s'est pas tenu à cette critique que nous avions formulée concernant la personne de SCHACHT, mais, comme le ministre SEVERING l'a encore dit tout récemment : "Ce ne sont pas les plus mauvais fruits qui sont mangés par les vers", et c'est ainsi que SCHACHT fut nommé Président.

Q.- Alors SCHACHT vint chez vous comme Président. Il savait donc probablement que la direction ne le désirait pas ou plutôt désirait quelqu'un d'autre. C'est pour cela que je puis vous demander quels étaient les rapports entre cette direction de la Reichsbank et son nouveau Président.

R.- En Janvier 1924, SCHACHT a débuté dans ses fonctions. Il nous a appelés en réunion. Il nous fit ouvertement un exposé de la situation en disant : "Eh bien, vous m'avez tous refusé comme Président, car j'ai volé les cuillères en argent, mais maintenant je suis votre Président et j'espère que nous travaillerons bien ensemble et nous arriverons à un bon résultat. Cependant, si l'un ou l'autre ne pouvait pas collaborer avec moi, qu'il en tire les conséquences et volontiers je l'aiderai à trouver une autre situation".

Nos rapports avec SCHACHT et notre collaboration avec lui très rapidement s'étaient montrés comme étant très utiles. Il était très bon de travailler avec SCHACHT. Nous avons reconnu qu'il était un maître [illegible]

cialité et la direction de SCHACHT était sans reproches sous tous les rapports. Il était propre et intègre et il n'y avait pas de favoritisme sous son règne. Il n'a amené aucun favori. C'était un homme qui admettait toujours des opinions contraires et la contradiction. Il l'exigeait même ; il ne désirait pas de collaborateurs qui étaient toujours du même avis que lui.

VICE-PRESIDENT.- Dr. DIX, il n'y a pas d'accusation ou de question qui se pose à ce sujet ?

DR. DIX.- C'est exact, Votre Honneur ; mais je crois qu'il est tout à fait opportun de passer brièvement sur cette période antérieure et nous en venons maintenant à la présidence de la Reichsbank depuis 1933.

Après une démission de quelques années, SCHACHT revint en 1933 en tant que Président de la Reichsbank. Est-ce que, à cette époque, vous avez eu des entretiens avec lui au sujet de ses rapports avec HITLER et avec le Parti en général ?

R.- Oui.

Q.- Voulez-vous décrire au Tribunal dans quel sens SCHACHT a parlé d'HITLER ?

R.- Je voudrais tout d'abord citer deux entretiens dont je me souviens presque textuellement encore. Pendant que SCHACHT était hors de fonction, pendant ces trois années, je ne l'ai presque jamais rencontré ; je l'ai peut-être vu trois ou quatre fois à l'occasion de la fondation Guillaume (?). Il ne m'a jamais rendu visite et moi je ne lui ai pas rendu visite non plus, sauf une fois où SCHACHT vint à la banque ; probablement il avait quelque chose à y faire et il me rendit visite dans mon bureau.

Q.- Quand était-ce ?

R.- Je crois que c'était en 1932, peu de temps après la prise du pouvoir [illegible]

H0557 – 0077

questions politiques ainsi qu'à HITLER et à ses rapports avec lui. ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~

J'ai saisi cette occasion pour ~~xxxxxx~~ mettre SCHACHT sérieusement en garde contre HITLER et les Nazis. SCHACHT me dit : "M. VOCKE, il faut donner une chance à cet homme ou à ces gens. S'ils ne font pas du bien, ils disparaîtront. On les desservira comme leurs prédécesseurs".

J'ai répondu à SCHACHT : "Oui, mais il est possible que le dommage causé entre temps au peuple allemand soit si important que l'on ne puisse jamais le réparer".

SCHACHT ne prit pas cela au sérieux et, avec une réflexion légère, je crois qu'il a dit : "Vous êtes un vieux pessimiste" et il me fit ses adieux.

Le deuxième entretien dont je voudrais parler eut lieu peu de temps après la reprise de fonctions de SCHACHT à la Banque, probablement en Mars 1933 ou au début d'Avril. SCHACHT montrait une admiration ~~xxxxx~~ particulière à la vue de tous. Je lui ai parlé de ses relations avec le Parti. Je partais du point de vue que SCHACHT était membre du Parti et je lui ai dit que je n'avais nullement l'intention de devenir membre de ce parti. SCHACHT me répliqua alors : "Mais vous ne devez pas du tout le devenir. Que pensez-vous? Moi-même je n'y songe même pas. Vous croyez que je me plierais sous le joug du Parti, que j'accepterais le programme du Parti ? Mais songez donc que si je parle à HITLER je devrai claquer les talons et dire 'Mon Führer', et de même si je lui écris. Cela ne rentre nullement en ligne de compte pour moi. Je suis et je reste un homme libre".

Cet entretien eut lieu à une époque où il était arrivé au point culminant de son rapprochement avec HITLER, et plusieurs fois encore j'ai réfléchi et me suis demandé si cela était et restait vrai que SCHACHT était un homme libre

H0557 - 0078

3

C'était ainsi qu'après unm certain nombre d'années SCHACHT devait faire l'expérience ambre qu'il avait perdu une bonne partie de son indépendance et de sa liberté, que le financement des armements qu'il avait commencé ne pouvait se terminer à l'instant qu'il désirait et que cela était devenu une chaîne entre les mains d'HITLER, chaîne qu'il devait limer et secouer longtemps afin de la briser.

Mais tout de même le mot était vrai, pour autant que cela concernait l'attitude intérieure de SCHACHT vis à vis d'HITLER. Il n'était pas un admirateur aveugle. Avec sa nature on ne pouvait pas faire concorder sa fidélité aveugle vis à vis d'une personne quelconque.

Si l'on pouvait peut-être caractériser ses rapports avec d'HITLER en disant : "Führer, ordonne ; je te suis" Le Führer ordonne de financer l'armement", il aurait dit : "Moi SCHACHT je finance l'armement et le Führer décide de la façon d'utiliser les fonds". SCHACHT ne pouvait jamais faire cela ; son caractère s'y opposait. Il n'était pas un homme qui voulait se démettre de sa liberté, et c'est ainsi qu'il se distingua fondamentalement de beaucoup d'hommes politiques et militaires influents en Allemagne.

Les rapports de SCHACHT, tels que je les ai connus de par son caractère et de par ses paroles, je voudrais les décrire comme suit :

SCHACHT admirait le dynamisme sans bornes de cet homme qu'il trouvait dans le sens national et il espérait trouver en cet homme un instrument pour ses propres projets - les projets de SCHACHT - afin d'assurer une reconstruction économique et politique forte et favorable pour l'Allemagne. Je déduis cela des déclarations de SCHACHT.

Q.- Je crois que la question est épuisée.

Maintenant, le Ministère Public a dit qu'HITLER l'aurait appelé justement afin de financer les armements pour une

.../..

H0557 - 0079

guerre d'agression. Vous, M. VOCKE, vous étiez membre du directoire de la Reichsbank et vous avez travaillé pendant toutes ces années avec lui. Je vous prie donc de dire au Tribunal si, par des conversations et par les observations que vous avez pu faire sur son activité, vous avez pu vous rendre compte de quelque chose justifiant un tel reproche.

R.- Mon. SCHACHT a souvent souligné que seul un développement pacifique pourrait ramener l'Allemagne à la gloire. Je n'ai jamais entendu dire qu'il était au courant des projets de guerre d'HITLER. J'ai essayé de rappeler mes souvenirs et j'y ai trouvé trois ou quatre incidents qui éclaircissent d'une façon parfaite cette question.

Je voudrais dire que le premier souvenir est celui du crédit de 420.000.000 de marks or remboursé en 1933. LUTHER, lorsque la couverture de la Reichsbank s'écroula...

Q.- Puis-je interrompre ?.. LUTHER était le prédécesseur de SCHACHT dans ces services.

R.- Lorsque, en 1931, il fallait couvrir la monnaie, LUTHER m'avait envoyé en Angleterre afin d'obtenir auprès de la Banque d'Angleterre un important crédit en or qui rendrait la confiance en la Reichsbank. Le Président de la Banque d'Angleterre était entièrement d'accord pour m'aider, mais il dit qu'il était nécessaire de faire collaborer la Federal Reserve Bank de New-York, la Banque de France et la Banque Nationale de Bâle. Il s'agissait de 400 millions de marks-or. Mais avec la Banque de France il y eut des difficultés politiques, ce qui retarda ces crédits de dix ou douze jours.

Lorsque je revins à Berlin, j'étais horrifié d'entendre que les crédits étaient déjà épuisés. L'or nous était arraché des mains et j'ai dit à LUTHER : "Ce crédit a complètement manqué son effet et nous devons le rembourser immédiatement. Notre honorabilité et notre dernier actif. Les banque qui nous ont aidé ne doivent perdre aucun centime".

H0557 - 0080

"Ce que vous avez, vous l'avez bien et vous ne savez pas à quoi cet or pourra nous servir très utilement". C'est ainsi que l'on prolongea les crédits et qu'on les traina pendant des années.

Lorsque SCHACHT vint en 1933 dans notre banque, je [illegible] je pensais en moi-même qu'il comprendrait, et il a très vite compris et m'a tout de suite donné raison de rembourser immédiatement ce crédit sans aucune hésitation. Il n'avait pas d'arrière-pensée au sujet de l'utilisation éventuelle de cette somme énorme et je me dis : "Si SCHACHT avait su quelque chose au sujet d'une guerre, il eût été un fou de rembourser 420 millions de marks-or".

Le deuxième incident est le suivant.. et là je ne me rappelle plus la date exacte, mais je crois que c'était en 1936. La direction de la Reichsbank, à cette époque, reçut une lettre du Commandant de l'armée ou de l'Etat-Major général demandant que les réserves en or de la Reichsbank et les réserves d'effets et de notes devaient être ramenées des zones frontalières de l'Allemagne vers le centre du pays. Ceci était justifié comme suit : Pour le cas d'une attaque menaçante sur deux fronts de l'Allemagne, le Commandant en chef est décidé à évacuer les zones frontalières et à se limiter à une zone centrale pouvant être défendue dans cette circonstance. Je me rappelle encore la carte jointe à la lettre, d'après laquelle la ligne de défense du pays...

LE PRESIDENT.- Ceci semble au Tribunal très éloigné de toutes les questions que nous avons à étudier.

DR. DIX.- Votre Honneur, de cette carte que le témoin veut décrire, sans aucun doute on peut voir que l'attitude du Haut Commandement allemand était une attitude défensive, et on peut voir également que personne à cette époque n'avait d'intentions agressives. Il est donc nécessaire de savoir qu'à cette époque personne ne songeait à l'agression de la

H0557 - 0081

3/5/46. 14hs-15hs.

part de l'Allemagne.

LE PRESIDENT.- A quelle époque ?

DR. DIX.- En 1936.

LE PRESIDENT.- Je croyais qu'il ne se souvenait plus de la date ?

DR. DIX.- Non, il a dit - et je l'ai compris ainsi -, peut-être vaut-il mieux qu'il le dise lui-même..

R.- Je ne puis retrouver exactement dans ma mémoire la date, mais cela a dû se situer environ en 1936, autant que mes souvenirs sont exacts.

DR. DIX.- Je crois que c'est très pertinent. Le témoi peut-il continuer ?

LE PRESIDENT.- Oui.

Q.- Alors continuez.

R.- La ligne de défense à l'est allait de HOF à STETTIN La ligne de l'ouest ne m'est plus en souvenir, mais le pays de Bade et la Rhénanie étaient abandonnés. La Reichsbank a pris connaissance avec horreur de cette menace d'attaque sur deux fronts et de l'abandon énorme de territoires allemands et de l'idée incroyable que la Reichsbank, au cas d'une occupation, devait laisser les populations de ces territoires sans aucune monnaie. A la suite de cela, nous avons refusé, mais en ce qui concerne l'or nous avons donné suite et nous avons envoyé cet or à Berlin, Nuremberg, Munich etc.. Il ne pouvait plus y avoir de doute, d'après ce document secret, quant au caractère purement défensif de nos armements.

J'en viens maintenant à un troisième événement. Cela se passait en 1937. SCHACHT, lorsque l'économie était déjà en plein rendement et lorsque l'on investissait des capitaux toujours nouveaux, avait demandé l'aide des professeurs d'économie allemands et il les avait invités à une conférence afin de les faire agir dans son sens, à savoir en

H0557 - 0082

stoquant. A cette occasion, un participant a demandé d'une façon inattendue à SCHACHT : "Et comment faire s'il y a une guerre ?". SCHACHT s'est levé et a répondu : "Messieurs, alors nous sommes 'fichus' ; c'en est fait de nous". Je voudrais justement traiter de ce sujet ici. Nous ne pouvons nous casser la tête".

J'en viens maintenant au quatrième événement qui, sans aucun doute, fait reconnaître l'attitude de SCHACHT, à savoir un entretien qui eut lieu immédiatement après le déclenchement des hostilités, dans les premiers jours de la guerre. SCHACHT, HUELSE, DREISE, SCHNIEWIND et moi-même, nous nous sommes rencontrés pour un échange de vues confidentiel. La première chose que SCHACHT nous dit fut : "Messieurs, c'est une tromperie telle que le monde n'en a jamais vue. Les Polonais n'ont jamais reçu les offres de l'Allemagne. Les journaux mentent afin d'endormir le peuple allemand. Les Polonais ont été envahis. HENDERSON n'a même pas reçu cette offre, mais seulement un extrait très bref de la note. Il en a eu connaissance verbalement. Si jamais, lors d'un déclenchement des hostilités, la question de la culpabilité fut claire il en est ainsi dans ce cas. C'est un crime sans nom".

Puis SCHACHT continua : "Quelle folie pour nous de commencer une guerre avec une puissance militaire telle que la Pologne, dirigée par les meilleurs officiers français. Notre armement, fait par des charlatans, ne vaut rien. On a gaspillé l'argent".

On a alors répliqué : "Mais nous avons une aviation qui compte". Là-dessus SCHACHT répondit : "L'aviation ne décidera pas de la guerre, mais uniquement l'armée de terre. Or nous n'avons pas de canons lourds, nous n'avons pas de tanks. En trois semaines les armées allemandes s'écrouleront en Pologne et alors tenez compte de la coalition qui se formera contre nous".

H0557 - 0083

Telles furent les paroles de SCHACHT qui m'impressionnèrent profondément et qui, pour moi, étaient à sens unique et répondaient à la question que le Dr. DIX vient de me poser.

H0557 – 0084

Q. - Est-ce qu'au cours de ces années 1933 à 1939 Schacht vous apparlé des projets éventuels de guerre d'Hitler ?

R. - Non, jamais.

Q. - Quelle était l'attitude fondamentale de Schacht vis-à-vis d'une guerre ? Vous a-t-il parlé de cette question ?

R. - Oui, naturellement, relativement souvent. Schacht a toujours indiqué que la guerre comportait des vainqueurs et des vaincus, détruisait et ruinait tout. Il insistait sur certaines nations victorieuses dont la monnaie avait été dévalorisée. L'Angleterre était obligée de démonétisée, En France, les finances étaient complètement ébranlées, abstraction faite de la Belgique, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie.

Q. - Telles sont les déclarations de Schacht ?

R. - Oui. Schacht a ainsi parlé fréquemment. A plus forte raison, Schacht a insisté sur les pays neutres. Il a toujours souligné qu'il y aurait encore des conflits et des guerres, mais que pour l'Allemagne, il n'y avait qu'une seulepolitique de neutralité absolue, et il indiqua l'exemple de la Suisse, de la Suède, etc... qui, par leur attitude neutre, étaient plus riches etplus puissantes que les autres pays, et étaient devenus ainsi des pays prospères. Schacht a souligné cela.

Q. - A ce propos, vous comprendrez ma question. Comment expliquez-vous, ou plutôt comment Schacht vous a-t-il expliqué qu'il a financé l'armement ?

H0557 - 0085

R. - Schacht était convaincu qu'un certain qu'une certaine quantité d'armement, existant dans chaque pays, pour chaque nation du monde, était également nécessaire xx à l'Allemagne pour des raisons politiques.

Q. - Puis-je vous interrompre ? Je vous prie de ne faire mention que de faits dont Schacht vous a xxx parlé et de ne pas donner d'opinion personnelle sur ce que Schacht pouvait penser, de vous en tenir à ce qu'il vous a dit.

R. - Oui. Schacht a dit "Une politique étrangère sans armement est impossible." Schacht a dit également " La neutralité qu'il réclamait pour l'Allemagne, en cas d'un conflit entre les grandes puissances, devait être armée elle aussi. Schacht croyait que l'armement était nécessaire, si l'Allemagne voulait être toujours restée une nation capable de se défendre. Il ne pensait pas à une attaque spéciale mais il a dit "dans tous les pays, il y a un parti qui pousse à la guerre, qui aujourd'hui ou de main pourra avoir le gouvernail entre ses mains , et une Allemagne sans aucune défense, en face de voisins armés, c'est impossible, à la longue voir même un danger pour la paix et une provocation pourrait-on dire pour une attaque occasionnelle."

Finalement, et surtout, Schacht a vu dans l'armement le seul moyen de renflouer l'économie allemande, dans sa totalité; l'économie de construction qui est la clé de toute économie devait être renflouée, et c'est ainsi qu'il espérait en venir à bout.

Q. - Au cours des événements, il y eut la remilitarisation de la Rhénanie, l'introduction d'un service militaire. Est-ce que, à ce propos, des entretiens entre Schacht

H0557-0086

et vous-même eurent lieu, déclarant que l'aide politique d'Hitler pourrait amener la guerre, ou tout au moins un conflit belliqueux de la part d'autres pays qui ne seraient pas d'accord avec une telle politique ? De telles conversations eurent-elles lieu entre vous et Schacht ?

R. - Non, pas dans le sens que vous venez de dire. Schacht m'a parlé des événements de la occupation de la Rhénanie, et il m'a expliqué qu'alors Hitler, au moment où la France prit une attitude menaçante, était décidé à faire cesser toute occupation, et qu'il n'avait été empêché de le faire que par M. Von Neurath qui lui dit : "J'ai été contre cela, mais puisque c'est fit, il faut y rester." Ce que Schacht me dit au sujet de l'attitude d'Hitler sous une lumière trop belligérante.

Schacht me parla de l'amitié avec la Pologne, du renoncement à l'Alsace et à la Lorraine, lors des premières années, et ceci était une politique pacifique. Ce n'est queplus tard qu'il eut des scrupules.

Q. - Quels étaient les principes de politique étrangère de Schacht , en rapport avec la politique étrangère d' Hitler ?

R. -Il repoussait cettepolitique,en règle générale, surtout depuis que Ribbentrop avait gagné une influence sur la politique étrangère. Schacht vit enlui l'homme le plus incapable et le conseiller le moins digne d'Hitler mais déjà auparavant des différences existaient entre Schacht et la politique étrangère d'Hitler, par exemple en face de la Russie.

Schacht avait dès 1928-1929 établi, pour favoriser le grand commerce russe, des crédits à long terme, et de

H0557 - 0087

ceci il a souvent été critiqué. Mais il disait "Je sais ce que je fais, je sais que les Russes paieront en temps voulu et correctement. Ils l'ont toujours fait " Et Schacht était vexé et malheureux lorsque les attaques d'Hitler contre cette politique ruinèrent cette grande affaire.

En ce qui concerne la Chine, par exemple, Schacht était convaincu de l'importance du commerce chinois qu'il suffirait de développer, bien plus qu'Hitler ne l'avait fait par son option pour le Japon, en retirant les conseillers allemands de Chang-Kai-Chek, et en détruisant tous les projets de Schacht qui vit en ceci une erreur fondamentale et qui dit "Jamais le Japon ne pourra, ni ne désirera nous fournir un remplacement du commerce chinois."

Sur toute la ligne, Schacht désirait une étroite collaboration avec les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la France. Il admirait Roosevelt, il était fier que Roosevelt soit en rapport suivi avec lui, par le diplomate Kogrel. Schacht était convaincu de la nécessité de maintenir les meilleures relations avec l'Angleterre et la France. C'est justement pour cela qu'il a considéré comme une faute l'envoi de Ribbentrop à Londres. Il était contre la politique italienne, il savait que Mussolini ne désirait pas se mêler de tout ceci, il croyait qu'il était le moins capable et le plus faible des partenaires.

En ce qui concerne l'Autriche, je ne sais qu'une chose : c'est que Schacht estimait Dolfuss, qu'il avait appris cet assassinat avec horreur. Après l'occupation de l'Autriche, il n'approuva pas ce qui s'y passait. A ce propos, je voudrais parler brièvement de la politique coloniale de Schacht, c'était une de ses lubies, et il a fait une fois sur ce sujet une conférence. Je puis illustrer les avis de Schacht par les instructions qu'il m'avait données.

H0557 - 0088

Schacht aurait aimé à trouver un arrangement avec les puissances Angleterre, France, etc... afin que ces puissances achètent une partie de la colonie portugaise de l'Angola et autorisent l'Allemagne à exploiter, du point de vue économique, cette colonie, sans que l'Allemagne l'administrat. Il a demandé des expertises.

LE PRESIDENT. - Dr. Dix, le Tribunal pense que tout ceci est beaucoup trop détaillé.

DR. DIX. - Nous pouvons donc laisser de côté les quelques exemples suivants. Le Feldmaréchal Blomberg décédé, a fait une déclaration déclarant que la Banque du Reich, annuellement, recevait de la part du Ministère de la Guerre, des informations au sujet de l'état des armements.

Est-ce que vous qui étiez membre de la Direction de cette Banque, êtes au courant de tels rapports ?

R. - Non, jamais je n'ai appris quelque chose à ce sujet.

Q. - Ne croyez-vous pas qu'après toutes vos expériences au sujet des affaires de la Reichsbank, et d'après l'attitude de Schacht vis-à-vis de ses collaborateurs, croyez-vous possible que Schacht personnellement ait reçu ces rapports, mais ne les ait pas communiqués à ses collaborateurs, à la Direction de la Reichsbank ?

R. - Je le crois très peu probable.

Q. - Quand Schacht a-t-il commencé à essayer de stopper le financement des armements, et donc les armements mêmes, et s'il l'a essayé et que vous puissiez l'affirmer, quelles étaient ses raisons ?

H0557 - 0089

R; - Les premières essais d'une limitation d'armement furent faits par Schacht aux alentours de 1936, lorsque l'économie était à son plein rendement, et que la poursuite d'une continuation de ces armements prenait l'aspect d'une piste sans fin. La Reichsbank était bloquée, et je crois qu'en 1936, Schacht fit de sérieux essais pour limiter et pour mettre une fin à ces armements, cela de son propre chef.

Q. - Vous savez, de par vos propres expériences, en quoi consistaient ces essais ?

R. - Ces tentatives eurent lieu les années suivantes. D'abord Schacht avait essayé d'influencer Hitler. Cela s'avéra impossible. SOn xx à influence diminua alors. Il a essayé de trouver des alliés dans les Ministères, et également auprès des généraux. Il a également tenté de gagner Goering et il crut avoir gagné Goering, mais cela ne servait à rien. Schacht a alors lutté, et finalement avec succès. D'abord, les crédits de la Banque du Reich cessent pour ces armements. Ce succès eut lieu début mars 1938, mais il ne signifiat pas la fin de ces tentatives de topper les armements eux-mêmes. Au contraire, il a continué la lutte par tous les moyens, même par le moyen du sabotage.

En 1938, il a fait un emprunt à une époque où il savait pertinamment que l'ancien emprunt n'était pas encore "digéré", que les banques en étaient encore remplies. Le montant de ce nouvel emprunt fut chiffré d'une façon si importante que nous devions aller à un échec. Nous attendions pour voir si ses calculs étaient exacts. Nous avons été heureux lorsque nous avons appris que c'était un échec. Schacht en avertit Hitler.

H0557 - 0090

De même, il essaya de saboter l'armement, quand les industries désiraient faire des emprunts de leur côté en vue d'augmenter leurs usines. Cela fut interdit, Schacht les en a empêchés.

Mais également la terminaison du crédit de la Reichsbank était un coup porté aux armements eux-mêmes, comme on le vit aux alentours de 1938, lorsque le financement manquait de partout, et lorsque Schacht donna sa démission. Il fallait immédiatement en revenir aux crédits directs de la banque monétaire, seul moyen possible pour maintenir élastique, c'est-à-dire sans fin, le crédit dont Hitler avait besoin, et qu'il n'aurait jamais reçu de Schacht.

Je sais tout cela par expérience personnelle, car cette loi que l'on incrimine, je m'y suis opposé. J'ai déclaré au Vice-Président que je ne collaborerai pas, à la suite de quoi je fus immédiatement limogé, dix jours après le limogeage de Schacht.

Q. - Maintenant, M. Vocke, pour un étranger les motifs de cet arrêt du financement de l'armement pourraient être purement économiques.

Avez-vous quelque chose qui puisse étayer la thèse suivant laquelle Schacht craignait maintenant une guerre, et que la possibilité d'une guerre devait être combattue par cet arrêt ?

R. - Oui, tout au moins au cours de l'année 1938. Les soucis que cette continuation sans fin des armements entraînaient, la perspective d'une guerre, devinrent de plus en plus sérieux, surtout après la Conférence de Munich. Schacht, entre temps avait reçu des précisions suivant lesquelles Hitler était l'ennemi mortel n° 1 [illegible]

H0557 - 0091

ne connaissait plus qu'une chose, qu'il combattrait par tous les moyens Hitler, son armement, et ses complots pour la guerre. Ces moyens, naturellement, ne pouvaient être que financiers, sabotage, etc... tels que je les ai décrits tout à l'heure.

Finalement, restait comme dernier moyen, le memorandum ~~dx~~ que Schacht remit.

Q. - Nous en parlerons tout à l'heure. Puis-je vous demander d'abord.... Le Tribunal connait le financement par les traites MEFO, vous n'avez pas à justifier cela. Ce que je voulais vous demander, c'est tout simplement comment suivant votre opinion de juriste, ces financements d'armement par les traites MEFO pouvaient être en accord avec le droit bancaire.

R. -Les traites MEFO et la construction de cette Société furent de prime abord examinées sous l'angle juridique. La question légale nous a été exposée. Du point de vue juridique, on a affirmé que la question de cette affaire tombait sous le droit bancaire, mais le point le plus important était de savoir si ces traites correspondaient aux exigences dune banque monétaire sans portefeuille, et cette question naturellement doit recevoir une réponse négative.

Si l'on demande : pourquoi est-ce que laBanque n'a pas acheté des traites convennbles, mais des traites MEFO; la réponse est la suivante : c'est qu'à cette époque, depuis des années, il n'y avait plus du tout de traites convenables, depuis l'écroulement qui a suivi la crise économique. Déjà du temps de Brunnings, une construction auxiliaire, afin de renflouer l'économie, avait été exigée et bâtie sur le même schéma, à savoir que laBanque

H0557 - 0092

devait ou observer ce qui arriverait, ou assister le Gouvernement dans ses efforts pour renflouer l'économie. Toutes les banques émettrices du monde étaient devant les mêmes problèmes et c'est ainsi que les traites d'armement n'étaient rien d'autres du point de vue économique que les autres traites. C'est ainsi, qu'au point de vue de la politique de la monnaie, la Banque devint meilleure. Toutes les lois de la banque ne poursuivent qu'un seul but : éviter les pertes....

Q. - Je crois, M. Vodke, que cela suffit au Tribunal et si vous pouvez confirmer que les juristes de la Reichsbank avaient donné leur consentement pour les traites Mefo, je crois que les détails, si Votre Honneur est d'accord, nous pouvons nous en passer.

Nous en venons maintenant au memorandum que vous avez déjà cité. Voulez-vous, s'il vous plaît, le décrire en détail au Tribunal, à savoir quels étaient les motifs de la Direction de la Reichsbank, avec à sa tête Schacht, pour remettre ce memorandum à Hitler, et quels buts pratiques la Direction poursuivait avec ce memorandum ?

R. - Si nous avions pu parlerlibrement, nous aurions dit : il faut stopper les armements, mais la Reichsbank ne pouvait le faire, et nous devions nous limiter à notre responsabilité pour la valeur. C'est ainsi que le memorandum en arrive à l'argument suivant lequel la poursuite de la politique d'armement ruine l'économie et amènera l'inflation pour l'Allemagne. Le memorandum parle d'une économie de crédit sans limite, et de dépenses exagérées; Les dépenses dont nous parlions, c'étaient les armements.

LE PRESIDENT. - Nous avons tous vu ce memorandum, n'est-ce pas ?

H0557 - 0093

DR. DIX. - Il ne parle pas du contenu du memorandum, mais des motifs et des buts tactiques de ses auteurs.

Donc, bien entendu, M. Vockel, le Tribunal connait le texte de ce memorandum. Voulez-vous donc vous limiter à ce que je viens de dire?

R. -Le memorandum doit travailler avec des arguments monétaires. Il y est dit clairement ce que nous demandons. "Une limitation de la politique étrangère" cette phrase démontre clairement ce que nous désirions, une limitation de la politique étrangère, des buts politiques à l'étranger. Nous avons indiqué que les dépenses avaient atteint une mesure qui ne pouvait être dépassée. Il fallait en finir, comme on le dit, il fallait des limites à la politique de démence du Gouvernement, à savoir la politique de désarmement du Reich.

Q. - Et bien, dites-nous les effets de ce memorandum sur Hitler ?

R. - Ou bien ce memorandum devait amener la fin de cette politique déconomie intenable nous ayant déjà mené à la ruine, car à la fin de 1938 il n'y avait plus d'argent mais un déficit d'environ 1 milliard, il fallait s'en rendre compte, le Ministre des Finances était de notre côté, ou si cela ne se passait pas ainsi, il fallait que nous soyions limogés. Il n'y avait pas d'autres alternatives. Nous en avons été amené à ce stade curieux, et toute la Direction a signé ce memorandum....

Q. - Pour autant que je le sache, c'est une affaire tout à fait exceptionnelle, car autrement il n'y a que le Président ou le Vice-Président qui signe ?

H0557 - 0094

R. - C'est parfaitement exact. Nous voulions témoigner de l'unanimité de la Direction de la Reichsbank qui désirait en finir avec les armements.

Q. - Pensez-vous qu'Hitler a reconnu ce fait ?

R. - Oui. Il a utilisé un mot tel : "c'est une mutinerie". Je crois que, militairement, de telles façons sont appelées ainsi, des pétitions en commun. Je n'ai jamais fait de service, mais je crois que "pétitions en commun" équivaut à "mutineries" du point de vue militaire. C'est ainsi qu'Hitler a considéré cela.

Q. - Qui vous a parlé de cette expression "mutineries"?

R. - Je crois que c'est M. Berger, Ministre des Finances, je ne puis le dire avec certitude.

Q. - Dans les milieux ministériels, en a-t-on parlé ?

R. - Oui.

Q. - Ce memorandum contient également un compliment pour Hitler, une référence à ses succès en politique étrangère.

R. - Oui, Schacht avait pris l'habitude de flatter toujours Hitler et de le flatter d'une façon telle que plus Schacht était devenu un adversaire du Gouvernement , plus il le flattait. C'est ainsi qu'au début de ce memorandum, il parle des succès d'Hitler, c'est sa tactique habituelle.

Q. - Quelles sont les suites de ce memorandum brièvement ?

R. -C'est tout d'abord le limogeage de Schacht, puis le mien, ainsi que 5 autres personnes. La suite en était

H0557 - 0095

également que l'atranger savait quelles heures avaient sonné en Allemagne. Notamment mon collègue Huelse avait fait, sans aucun doute, des déclarations à Bâle, en disant que si nous étions limogés, nos amis apprendraient où on en était.

Q. - C'est ce que M. Huelse vous a dit ?

R. - Oui, c'est ce qu'il nous a raconté.

Q. - Votre Honneur, désirez-vous une brève interruption maintenant ? Je n'ai plus beaucoup de questions à poser, mais j'ai encore mes preuves documentaires.

LE PRESIDENT. - Je pensais que vous finiriez peut-être.

DR. DIX. - Je n'en ai plus que pour un tout petit moment, puis viennent les preuves documentaires.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal suspend maintenant.

- Interruption de 10 minutes -

DR. DIX.6 Et bien, M. Vocke, vous avez décrit au Tribunal comment M. Schacht et vous-même avez été renvoyés. Pourquoi donc Schacht n'a-t-il pas fait cela plus tôt ? Vous en a-t-il parlé ?

R. - Non. Pendant toutes ces années 1936 et 1937, nous hésitions. Ce qui prévalait, c'était encore l'espoir qu'Hitler s'orienterait dans un sens raisonnable, comme homme d'Etat. Finalement, en 1938, nous eûmes des hésitations plus graves en particulier à la suite d'un rapport au sujet de la Conférence de Munich et de ce qui a suivi. Là, il faut dire que le souci que nous avions en vue d'une guerre éventuelle devenait de plus en plus pesant. Nous nous sommes rendus compte du'une déci-

H0557 - 0096

Mais il faut également tenir compte de la chose suivante : en tant qu'Institut Bancaire, nous ne pouvions pas présenter des revendications militaires ou politiques qui n'étaient pas du domaine de notre compétence. Le problème de l'inflation sur lequel nous voulions attirer l'intention d'une façon assez menaçante, dans notre mémoire, n'avait fait son apparition qu'en 1938, étant donné que la circulation monétaire avait augmenté pendant dix mois plus que pendant les cinq années précédentes.

Q. - De sorte que vous avez trouvé cette année-là un prétexte, un moyen pour prendre une décision ?

R. - Oui.

Q. - Maintenant, pour terminer, je vous poserai une question d'ordre général. La haute intelligence de M; Schacht n'est contestée par personne. Qu'il ait été trompé par Hitler, ou qu'il se soit trompé en ce qui concerne Hitler, il l'a dit lui-même, mais vous, étant donné la connaissance que vous avez de la personnalité de Schacht, vous avez eu certainement eu des raisons de penser à une explication possible de cette erreur de Schacht. C'est pourquoi, si le Tribunal le permet, je vous serais reconnaissant de nous donner votre opinion personnelle à ce sujet.

JUSTICE JACKSON. - Je désire élever une objection. Je ne comprends pas comment les déclarations relatives à l'esprit de M; Schacht peuvent être expliquées par quelqu'un d'autre. Je n'ai aucune objection à présenter sur un fait quelconque que ce témoin pourrait connaître. Il peut nous parler longuement de conversations de Schacht, mais parler de spéculations sur Schacht me semble au-delà de ce que l'on peut appeler à juste titre un témoignage.

H0557 - 0097

LE PRESIDENT. - Dr. Dix, je crois avoir déjà dit que vous ne pouvez pas faire donner par un témoin des informations sur les pensées ~~de~~ ~~xxxx~~ d'un autre homme. Vous pouvez le faire déposer sur les déclarations et sur les actes de cet autre homme.

DR. DIX. - Oui, Votre Honneur, mais j'ai dit déjà, lorsque j'ai introduit cette question, que je le ferai si le Tribunal était d'accord. Je suis parfaitement conscient de la relativité de l'admissibilité de cette question.

LE PRESIDENT. - Et bien, vous avez la réponse maintenant. Le Tribunal ne veut pas que vous posiez cette question.

DR. DIX. - Dans ce cas, je puis peut-être demander à Votre Honneur, étant donné que je peux encore faire poser des questions en ce qui concerne le traitement des Juifs, quelle était l'attitude de Schacht à cet égard, mais je crois que cela n'est plus nécessaire.

Je me permettrai de poser les mêmes questions en ce qui concerne son attitude envers les franc-maçons, puisqu'on n'a rien dit encore à ce sujet. Savez-vous quelque chose en ce qui concerne l'attitude de Schacht envers les francs-maçons ?

R. - Le Gouvernement et le Parti ont demandé que les francs-maçons soient écartés des postes de fonctionnaires. Schacht a dit : je ne veuxrien entendre de cela, tout le monde sait que moi-même je suis franc-maçon. Comment puis-je entreprendre de telles mesures contre les fonctionnaires? Et tant que Schacht a été en fonction, il a maintenu les francs-maçons, et il leur a même procurés de l'avancement.

Q. - Une dernière question maintenant : savez-vous

H0557 - 0098

quelque chose au sujet de dotations reçues par Schacht pendant le temps de l'exercice de ses fonctions, sous le régime hitlérien ?

R. - Non, d'ailleurs, cela n'entrait pas en ligne de compte pour Schacht. De plus, on ne lui a jamais proposé de dotation. En ce qui concerne l'argent, il s'est toujours montré comme un homme absolument correct et honnête. Je puis par exemple citer ce qui s'est passé ~~XX XXX~~ lorsqu'il a démissionné. Il a réduit lui-même de moitié sa pension. C'est à ce moment-là qu'il a dit en parlant du Vice-Président, ou de fonctionnaires subalternes :"Ces messieurs ont voué toute leur vie à la banque, moi je n'ai été qu'un hôte, pendant quelques années".

Je voudrais d'ailleurs citer encore d'autres exemples.

Q. - Je pense que le Tribunal ne le désire pas. Il ne sera pas nécessaire de poser d'autres questions à ce sujet.

C'est donc la fin de mon interrogatoire.

LE PRESIDENT. - Est-ce que d'autres avocats désirent poser des questions ?

DR. STEINBAUER. - (Pour l'accusé Seyss-Inquart), M. le Témoin, vous rappelez-vous encore les mesures de politique financière prises à l'occasion de l'Anschluss de l'Autriche en mars 1938, tout au moins d'une manière générale.

R. - Oui. Il y en a quelques unes dont je me souviens.

Q. - On a promulgué à ce moment-là deux lois qui datent du 17 mars 1938. L'une de ces lois concerne le taux du

H0557 - 0099

change du shilling et du mark, et la seconde loi concerne le transfert de la Banque Nationale d'Autriche à la Banque Nationale allemande.

Hier, le Dr. Schacht, à la barre des témoins, a indiqué que le 11 mars, on lui a demandé quel cours du shilling il considérait comme convenable, dans l'éventualité d'une entrée en Autriche. Il a répondu que, selon les derniers cours de la Bourse, 2 marks pour 1 shilling lui semblait convenable.

Après l'Anschluss, mon client, le Dr. Seyss-Inquart a protesté contre cette mesure qui accordait une valeur trop basse au shilling, et il a proposé le taux d'1M,50 par shilling.

Est-ce exact ?

R. - Avant l'Anschluss, je n'ai pas entendu parler de cette question. La Direction de la Reichsbank n'a été saisie de ces questions qu'après l'Anschluss, et on a proposé à ce moment-là la proportion qui s'imposait, d'après la situation du moment. Cétait l'affaire du Gouvernement d'accorder des faveurs spéciales à la population autrichienne pour se la rendre favorable.

Q. - La seconde loi est relative à la Banque Nationale Autrichienne. Le témoin Schacht a indiqué aujourd'hui que la Banque Nationale autrichienne n'a pas été liquidée, mais comme il l'est exprimé, elle a été amalgamée. Dans le paragraphe 2 de cette loi, il est dit expressément :"La Banque Nationale Autrichienne sera liquidée". C'est le n& 2313 -PS et je vous demande maintenant, M. le Témoin : savez-vous quelque chose à ce sujet ? La Banque Nationale Autrichienne est-elle restée une Banque d'Emission, ou la Banque Natio-

H0557-0100

nale autrichienne a-t-elle été liquidée ?

R. - Le droit d'émission en Autriche a, naturellement, été transféré à la Reichsbank, puisque la Reichsbank a pris la Banque Nationale d'Autriche en main.

Je ne me suis pas occupé moi-même de cette question, ce sont mes collègues.

Q. - Mais peut-être vous rappellerez-vous, si je vous présente ici un Bulletin Officiel de la Banque Nationale Autrichienne que l'encaisse or en 1943 contenait 243 millions de shillings en or, etque le papier monnaie était de 174 millions de shillings. Donc, en chiffres ronds, il y avait plus de 400 millions de shillings qui ont été repris par le Reichsbank.

R. -Je ne sais plus ces choses-là, mais si elles ont été faites, alors elles ont été faites par le Gouvernement, et par une loi.

Q. - Mais oui, nous avons la loi du 17 Mars. Je voulais simplement rectifier ceci. Je pense que M. Schacht se sera trompé aujourd'hui involontairement. Il est dit dans la loi qu'il a signée lui-même "sera liquidée". Je n'ai pas d'autre question.

DR. LATERNSER. - (Défenseur de l'Etat-Major Général et de l'OKW).

M. le Témoin, vous avez dit tout à l'heure que le Dr. Schacht se distinguait d'une manière fondamentale des chefs militaires, parce qu'il est resté un homme libre à l'égard du régime. Je voulais vous demander, étant donné que ces déclarations constituent, en quelque sorte, un ju-

H0557-0101

gement des chefs militaires quels sont les chefs militaires qui vous sont connus personnellement ?

R. -Pas un seul.

Q. - Vous maintenez ce jugement ?

R. - Dans notre milieu de la Reichsbank, M. Keitel et d'autres messieurs étaient connus comme étant trop serviles et trop soumis à Hitler.

Q. - Mais si vous n'avez pas de connaissance personnelle de ces personnes, croyez-vous que vous puissiez exprimer un jugement peut-être très grave sur eux, comme vous l'avez fait tout à l'heure ?

R. -Je crois que oui.

Q. - Je n'ai pas d'autre question à poser.

LE PRESIDENT. - Est-ce que le Ministère Public désire interroger le témoin ?

JUSTICE JACKSON. - Témoin, quand vous avez rencontré le Dr. Schacht pour la première fois, si je comprends bien, c'était à l'occasion d'une visite officielle que vous avez rendue à von Lonm à Bruxelles ?

R. - Oui.

Q. - Les premières années de la première guerre mondiale ?

R. - Oui.

Q. - Schacht occupait un poste dans le personnel de Von Lonm ?

R. - Oui.

H0557-0102

Q. - Quelles étaient ses fonctions ?

R. - Je ne peux pas dire cela exactement. Il était un des rapporteurs. Je n'avais pas de relation directe avec lui, si ce n'est que M. Von Lonm , à l'occasion d'un de mes voyages à Bruxelles, me présenta ses collaborateurs et parmi eux se trouvait le Dr. Schacht. Nous en sommes restés là, à cette présentation rapide.

Q. - Et quelle situation occupait Von Lonm ? Que faisait-il à Bruxelles ?

R. - Il était Commissaire de Banque auprès du Commandement Général.

Q. - Le Commandement Général de l'armée allemande ?

R. - Commissaire de Banque pour l'armée d'occupation.

Q. - Nommé par l'Allemagne ?

R. - Indubitablement.

Q. - Enfin, c'était un Allemand, n'est-ce pas, ce n'était pas un Belge ?

R. -Oui, il était Allemand.

Q. - Maintenant, quelque temps, Schacht fut congédié par VonLonm, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - Et vous avez eu une discussion avec Von Lonm sur ce point ? Vous en avez eu ex une également avecSchacht, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

H0557-0103

Q. - Dites-moi simplement quand vous avez rencontré Schacht ?

R. - J'ai lu les rapports officiels concernant le congédiement de Schacht à Berlin. Je travaillais comme auxiliaire dans l'office central pour les affaires intérieures. Je ne me suis entretenu de ces questions avec Schacht qu'au moment où il était déjà Président de la Reichsbank, et où il m'a adressé la parole, un jour, en traitant cette question.

Q. - Maintenant, avant que Schacht n'entre dans l'Etat-Major de Von Lomm, il était directeur de la Dresdner Bank, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - et le congédiement était dû à ce que Schacht avait livré à ette banque une quantité considérable de francs belges ?

R. -Oui.

XXXX Je ne sais pas quel était le montant de la somme.

Q. - En tout cas, c'était une somme considérable ?

R. - Oui, peut-être.

Q. - Et vous-même pensez-vous que ceci donnait à la Dresdner Bank un avantage incompatible avec les devoirs de Schacht comme fonctionnaire public ?

R. - En tout cas, c'est ainsi que MX Von Lomm considérait l'affaire, d'un point de vue très sévère, point de vue que Schacht qui n'était pas encore fonctionnaire ne connaissait pas très bien.

H0557-0104

Q. - Von Lonm fit une réunion et reprocha à Schacht ceci ?

R. - Oui.

Q. - Et Schacht lui fit alors une réponse que Von Lonm considéra comme n'étantpas sincère, et comme constituant une offence?

R. - Oui, cela, c'est le point de vue de Lonm.

Q. - Maintenant, c'est ce que Lonm vous dit.

R. - C'était dans le rapport écrit quej'ai lu.

LE PRESIDENT. - La traduction russe ne parvient pas.

(courte interruption).

JUSTICE JACKSON. - Quand vous êtes venu à parléravec Schacht de ces questions et de la réponse fournie à Von Lonm Schacht vous raconta que ce n'était peut-être pas tout à fait une réponse ouverte, franche, mais que ce n'était tout de même pas un mensonge ?

R. - Oui.

Q. - Cependant,ayant entendu les deux parties, vous ainsi que tous les autres directeurs de la Reichsbank, étiez opposés à la nomination de Schacht comme Président ?

R. - Oui.

Q. - Et vous estimiez, vous ainsi que les autres directeurs que le comportement du Dr. Schacht, dans l'affaire de la banque belge, n'était pas tout à fait loyal, et pas tout à fait correct ?

R. - Oui.

H0557-0105

R. - Quand le Dr. Schacht revint à la Reichsbank sous le régime nazi, si je comprends bien, il y eut pas mal d'[illegible]-tume et d'opposition, de réserve à son égard, de la part du Directorat de la Reichsbank, parce qu'il était considéré comme un nazi. Il était en contact étroit avec Hitler et il gardait certains points secrets à l'égard de ses collègues. Est-ce correct ?

R. - Je ne peux pas dire cela. Il y avait effectivement une atmosphère hostile à Schacht. Nous pensions, comme je l'ai dit tout à l'heure, ou plutôt, je pensais, bien qu'à tort, qu'il était nazi. Il estpossible que Schacht nous ait caché quelque chose,, mais je ne le sais pas.

Q. - N'avez-vous pas dit cela dans votre déclaration, qu'il était en contact étroit avec Hitler, etqu'il cachait certaines choses à ses collègues.

R. - Je ne sais pas s'il nous a caché certaines choses, c'est possible, mais je ne peux pas le prouver.

Q. - N'est-il pas exact que des années plus tard, déjà à un moment critique dans le système monétaire, des rumeurs vinrent à vos oreilles par diverses voies officielles que le Dr. Schacht avait donné à Hitler la promesse de financer l'armement ?

R. - Que Schacht avait donné cette promesse à Hitler, dans certains milieux, on avait répandu des bruits de ce genre, oui. Je ne sais pas si cela était vrai.

Q. - Maintenant, vous pensiez après l'accord de Munich et après le discours d'Hitler à Sarrébruck que cela détruisait tout espoir, de paix, n'est-ce pas ?

H0557-0106

R. - Oui.

Q. - Et à dater de ce jour, vous ainsi que Pilseck, avez fit tout ce qui était en votre pouvoir pour persuaderSchacht qu'une décision devait être imposée. Le Dr. Schacht était d'accord avec vous, mais hésitait à faire le pas décisif.

R. - Oui.

~~xxxx~~ Schacht n'a pas protesté en ce qui concerne l'affaire elle-même, mais il voulait se réserver la fixation de la date de la remise de notre mémoire. Comme ce mémoire devait être signé par nous tous, et que chacun de nous avait ses amendements et ses désirs à exprimer à ce sujet, c'est la raison pour laquelle la remise de ce mémoire a été atermoyée d'octobre à janvier.

Q. - L'accord était préparé par vous et Pilseck ?

R. - Oui.

Q. - Vous vous êtes adressés au Dr. Schacht à plusieurs reprises, et il garda ce projet pendant tout ce temps, et vous dites qu'il avait quelque doute quant au meilleur moment pour présenter ce projetà Hitler ?

R. - Oui.

Q. - Et ce ne fut pas avant qu'Hitler ait refusé de le voir à Berchtesgaden, qu'il finit par lui envoyer le memorandum ?

R. - Je ne le sais pas. J'entends pour la première fois ici qu'Hitler n'aurait pas voulu recevoir Schachtà Ber-

H0557-0107

chtesgaden. C'est possible. Je savais seulement queSchacht avait été à Berchtesgaden, et après son retour, à mon souvenir, il a parlé de son entervue avec Hitler, et il a dit que le moment était venu maintenant de remettre le mémoire.

Q. - Votre memorandum est la seule source de mes renseignements, et d'après ma traduction il dit :"Finalement, en décembre 1938, il résolut de le signer, après un dernier effort pour parlerà Hitler à Berchtesgaden."

R. - Oui.

Q. - A cette époque, il était question d'une crise financière ?

R- Oui.

Q. Des difficultés considérables étaient sur le point de se présenter ?

R. - Le Gouvernement se trouvait placé devant une échéance de 3 milliards de traites MEFO qui devaient,selon les conventions, être honorées au début de l'année. Il y avait de plus un déficit comptant d'un 1 milliard dans les caisses du Ministre desFinances qui est venu nous voir et qui nous a demandé de l'aider à couvrir ce déficit, parce qu'il ne serait plus en mesure, sans cela, de payer les traitements à partir du 1er janvier. Nous l'avons renvoyé, nousne lui avons pas donné un sou, et nous avons dit : il ne peut arriver rien de plus favorable que cette banqueroute, qui montrera l'impossibilité de ce système et du réarmement. Il a alors reçu de l'argent que lui ont donné des banques privées.

Q. - Vous et Huelse ,surtout, avez mené une longue

H0557-0108

guerre contre cette politique de la Reichsbank, n'est-ce pas ?

R. -Non, ce n'est pas vrai.

Q. - Vous et Huelse, longtemps avant cela, n'avez-vous pas averti que cette affaire de billets MEFO créerait des difficultés ?

R. - Naturellement. La Reichsbank a lutté depuis des années contre les traites MEFO qui avaient été décrochées en mars 1938, et à partir de ce moment-là, la Reichsbank n'a plus accordé de crédit d'armement.

Q. - Maintenant, après son congédiement de la Reichsbank avez-vous fréquemment discuté de ces questionsavec Schacht, et avez-vous trouvé qu'il se soit détourné avec beaucoup d'amertume contre le Gouvernement ?

R. - Je ne le rencontrais pas très souvent. Au début, c'était tous les quelques mois, et ces entrevues cessèrent plus tard, après le départ de Schacht. Je ne l'ai plus vu qu'une ou deux fois après cela ; mais ce n'est pas seulement après son départ, c'est tout au moins déjà en 1938 que Schacht était devenu un ennemi acharné d'Hitler.

Q. - Et vous dites que dans son coeur, il espérait qu'il serait appelé , après la défaite d'Hitler, pour aider à organiser un nouvel ordre de choses meilleures en Allemagne ?

R. - Certes. Schacht s'est entretenu avec moi au sujet des hommes qui devraient venir, quand Hitler serait enfin renversé. Dans notre conversation, nous avons parlé des Ministres qui devaient alors sauver l'Allemagne du désespoir et Schacht était certainement d'avis quelui aussi serait appelé alors à aider de nouveau.

H0557-0109

JUSTICE JACKSON. - Très bien. Je n'ai pas d'autre question à poser, M. le Président.

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'un autre Procureur désire interroger le témoin ?

DR. MIX - M. Vocke, en réponse aux questions posées par Justice Jackson, vous avez indiqué quelle était l'attitude et quelles étaient les déclarations de M. Von Lomm au sujet de l'incident de Bruxelles. Depuis, vous avez dit au Tribunal quelle avait été la déclaration du Ministre Severin, déclaration qu'il a faite devant vous il n'y a pas très longtemps sur cette affaire.

R. - Oui.

Q. - N'avez-vous pas eu également un entretien avec le Président du Reich Simons, qui connaissait cette affaire ?

R. - Oui, avec lui et avec M' Lewelt. A ce moment-là, j'étais un très jeune fonctionnaire.....

Q. - Vous devez dire au Tribunal qui était Lewelt.

R. - Un instant. Il est exact que je me suis entretenu avec celui qui devint plus tard le Président du Tribunal du Reich [M. Simons] et avec son Excellence Lewelt, le futur sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je me suis entretenu avec eux de ces choses qui avaient été portées à ma connaissance par les voies du service, puisque je travaillais dans le service qui s'occupait de cette question. Ces deux messieurs étaient au courant de l'attitude de M; Von Lomm et ils ont

H0557-0110

souri de l'importance qu'ils attachaient à de petites questions. Ils ont également souri très amicalement de l'infortune de M; Schacht. Ils ont considéré tout cela comme une exagération énorme.

Dr. Dix. - Je vous remercie, cela me suffit. Je n'ai pas d'autre question, et si le Tribunal me le permet, je ferai remarquer qu'à mon souvenir Schacht a déclaré ici qu'il a eu une longue conversation avec Hitler le 2 janvier 1939. Je ne sais pas s'il s'agit là d'une confusion que je commets ici, mais en tout cas je voudrais attirer votre attention là-dessus. Je crois que s'il était encore ici comme témoin, il pourrait éclaircir cette question.

La question posée par M. Jackson indique qu'Hitler n'aurait pas reçu Schacht à Berchtesgaden, et que cela aurait motivé la remise par Schacht du memorandum.

.../

H0557-0111

L.C. 1
3 mai 1946
1946
16 h.25 à 17 h.

Ce témoin ne pourrait pas le savoir ,mais Schacht a parlé avec Hitler et n'a-t il pas dit ce matinou hier qu'il pourrait le dire à tout moment. ~~Il ne peut~~ On peut confondre ces choses, l'information privée avec ce qui est entendu devant le Tribunal.

LE PRESIDENT. - Mettez donc le microphone devant le Dr Schacht et vous lui poserez la question.

DR DIX.- Vous avez été témoin de cet interrogatoire contradictoire. voulez-vous dire au Tribunal ce que vous savez àce sujet .

DR SCHACHT. - Dans mesdéclarations ici j'a dit que j'avais eu un long entretien le 2 janvier 1939 avec Hitler à Berchtesgaden dans le Obersalzberg et j'ai dit qu'après cet entretien au coursd'une conversation où je parlais d'inflation,j'ai estimé que le moment était venu pourfaire le pas qui avait été décidé par la Reichbank pour se dégager des méthodes et du système d'Hitler d'une manière définitive.

LE PRESIDENT. - Il y a une questionque je désire vous poser. Est-ce que l'accusé Schacht vous a jamais dit qu'il avait été nommé plénipotentiaire général pour l'economie de guerre ?

~~R.-Oux.~~

LE TEMOIN.-
~~LE PRESIDENT~~. - Je crois qu'il a été chargé de ces fonctions en 1935. Je ne peux pas le dire exactement.

H0557-0112

LE PRESIDENT. - Je ne vous ai pas demandé quand il a été nommé. Je vous demande quand il vous en a parlé.

LE TEMOINS. - Je ne sais plus, car nous n'avions rien à faire avec ces choses. Je sais seulement que c'est vers 1935 ou 1936, mais je crois 1935 qu'il a été nommé.

LE PRESIDENT. - La questionque je vous ai posée est celle-ci : est-ce que l'accusé vous a jamais dit qu'il avait été nommé à cette fonction ?

R.- Oui. et je pense que c'était en 1935.

Q. - Le témoin peut se retirer.

DR DIX.- Puis-je poser encore une question concernant d'ailleurs la dernière question qu'a posé Votre Honneur. Aviez-vous idée de la signification de ces fonctions ?

R. - Non, je n'ai jamais entendu que Schacht avait fait là quelque chose .Son activité à la Reichbank a continué comme prévue ;iln'a pas eu un personnel spécial conrrespondant à ces fonctions nouvelles. Iln' pas non plus fait appel au personnel de la Reichbank pour ces fonctions.

Q. - Savez-vous s'il avait unpropre bureau et son son propre personnel pour ces fonctions de plénipotentiaire vgénéral ?

R. - Vous parlez de ses fonctions deplénipotentiaire à l'Armement ?

Q.- Non, plénipotentiaire pour l'Economie de Guerre.

R. - Il n'avait pas de bureau,mais à ma con-

H0557-0113

du 30 novembre 1942. I est vrai que cette lettre a été déjà présentéeau Tribunal gourxk par le Ministère Public mais nous l'avons présentée une fois de plus et cela pour la raisonsuivante : dans l'exemplaire versé au débat par le Ministère Public,iln'y a pas de date,iln'y a même pas d'indication de l'année. L'année manque et naturellement aussi dans notre exemplaire.Nous n'avons pas pu y ajouter quoi que ce soit,mais une note du Dr Kraus basée sur le témoignage du Dr Schacht nous a permis de porter la mention suivant laquelle il s'agit là d'une lettre du 30 octobre 1942,parce que 'est bien là la lettre qui a motivé le congédiement de janvier 1943.Nous avons remis cette lettre dans le seul but de faciliter au Tribunal la constatation de la date exacte de ce document Ceci concerne donc la pièce 33.

Je verse également au dossier aujourd'hui la pièce n° 27 que je ne lirai pas. Je prie simplement le Tribunal d'enprendre acte.C'est le discours de Schacht lors de l'institution de la Chambre Economique du Reisch enjanvier 1937

Je verse également au dossier la pièce n° 29 constituée par des extraits du Livre de Gisevius qui a été traité ici et que nous voulions employer comme moyen de preuves. Je vous prie d'en prendre acte.

Je verse encore au dossier le preuve n° 33 de monLivre de Document. C'est une lettre écrite par un certain Merton, un ancien citoyen de Franckfort sur le Mein qui est allé en Angleterre, un homme qui est très estimé, très honorablement connu à Franckfort. C'est une lettre adressée au Solicitor de la Trésorerie en Grande-Bretagne. Elle a été transmise par le Ministère Public

H0557-0114

iln'a jamais eu de personnel pour ces fonctions.

LE PRESIDENT.- Le témoinpeut se retirer.

DR DIX.- Puisèje présenter les preuves documentaires déune manière très brève,et je crois que je pourrai terminer cette partie de la présentation aujourd'hui parce que j'ai eu la possibilité d'éliminer un grand nombre de documents, puisque je m'ensuis servi au cours de l'interrogatoire.

D'une manière générale, je me permettrai de vous prie en ce qui concerne tout e qui n'est paslu par moi ou tout ce qui n'a pas été lu par moi, d'en prendre connaissance. Je me permets de dire cela d'une manière générale.

Dans ce rapport j'indique également que le echtenu complet de Mon Livre de Document à une seule exception près est présenté ou le sera dès maintenant.

Les documents non remis concernant la pièce n° 32, c'est-à-dire l'article discutant des Nürnberger Basler News du 14 janvier 1946,n'a pas été remis pour les raisons exposées hier, et par conséquent je ne tiens pas à les remettre.

J'en viens maintenant au volume n° 1 de monLivre de Document, et je passe aux pièces qui n'ont pas été versées audébat.

C'est d'abord le n° 5 qui est le discours au Reichstag d'Hitler du 23 mai 1933.Cette pièce a été lue par Schacht lors de son témoignage et/c'est maintenant que je la verse au dossier. Je verse de plus la pièce 23, qui est la lettre adressée par Goering, datée

H0557-0115

L.C. 5
3 mai 1946
16 h.25) 17 h.

Je prie le Tribunal d'enprendre acte, et je me mepermettrait de relire une phrase qui se trouve à la dernière page. Je cite : "Vers la fin j'ai entendu par Schacht, par des " voies indirectes que Lord Norman qui était à ce moment " là président de la Banque d'Angleterre, lui aurait dit en " 1939 peu avant la déclaration de la guerre, qu'il venait de " rentrer de Bale où il avait rencontré Schacht qui lui " envoyait ses amitiés. Lorsque Norman me dit aussi que Schacht qui était rentré de Bale en Allemagne xxxxxxx " xxitx courait un grand danger parce qu'il était entré en "disgrace auprès des nazis." Ceci en ce qui concerne le volume n° 1 de mon Livre de Document. Je passe au volume 2 qui commence avec les déclarations sous serment.

Là, je me vois obligé de les traiter l'une après l'autre, mais sans les lire.

La première est la pièce n° 34 cité à plusiers reprises déjà. C'est la déclaration sous serment d'un consul général suédois et banquier Schniewind qui se trouve actuellement à Munich. A mon avis, c'est une déclaration xxxxxxxx sous serment, très instructive et très détaillée. Comme il y a 18 pages et que la lecture en prendrait beauco p de temps, je me limiterai à ce que j'ai déjà lu de cette déclaration sous sermentet je prie le Tribunal de prendre connaissance du reste. de cette déclaration qui a déjà été versée au dossier. Par contre, il me reste encore à verser au débat la pièce n° 35. Ah...je vous demande pardon, je l'ai remise tout à l'heure..... C'est la déclaration sous serment de Reuter. Je l'ai versée au dossier tout à l'heure. lorsque j'ai lu le passage relatif à la biographie. Je vous prie simplement de prendre acte du contenu de ces déclarations.

H0557-0116

L.C. 6
3 mai 1946
16 h.25 à 17 h.

La déclaration suivante qui est la pièce 36 est également une déclaration sous serment de l'Obbere-gierungarat, Dr Von Scherpenberg, autrefois conseiller à l'ambassade de Londres. et ensuite rapporteur au Ministère des Affaires Etrangères, actuellement fonctionnaire au Ministère de la Justice à Munich, gendre du Dr Schacht. J'en ai lu une partie. Je prie le Tribunal de prendre acte du reste de ces déclarations que je n'ai pas lue.

La pièce suivante est la pièce 37-A. Le 37-A a été versé au dossier.

A la p. 154 du ecte allemand, , unpassage a déjà été lu qui concerne le signal d'alqrme donné par le départ de Schacht en tant que président de la Reichstag signal d'alarme donné à l'étranger.

je prie le Tribunal de prendre acte du reste à la déclaration.

En ce qui concerne la déclaration sous serment 24 écrite par la même personne qui était également collaborateur du Dr Schachtdans le conseil de Direction de la Reichbank, et cela à lamême époque que le témoin qu'on vient d'entendre, je place cette place au dossier. Je n'ai pas besoin de la lire, je vous prie simplement de prendre acte de son contenu.

La déclarationsuivante qui est le n° 39 provient de la même personne; elle a déjà été versé. Je vous prie de prendre acte de soncontenu, je n'ai pas besoin de procéder à la lecture.

La pièce 38 est la déclaration sous serment

H0557-0117

du Général Thomas qui n'a pas été versée encore.Je la verse au dossier, et je vous prie de me permettre de lire unpassage qui commence à la lère page. Dans le texte anglais, c'e la pageage 172 , et dans le texte allemand 164.

"question : Schacht prétend avo r agi aurpsè de Blomberg afin da ralentir l'armement. Pouvez-vous donner "des indications à ce sujet q? Quand ses interventions ont- "elles eu lieu ?

"réponse : De 1934 à l'époque de ma mise à l " retraite enjanvier 1943 j'ai été chef d'état-major économi " de l'Armée ou de l'Office Economique de l'Armée et de l'Ar " mement auprès de l'OKW. J'étais à ce titre en relation ave le Ministre de l'Economie du Reich et président de la Reich Bank, également Schacht. Jusqu'an1936, a, sans audun doute favorisé le réarmement par la fourniture des moyens néces- saires. A partir de 1936, il a, chaque fois qu'il l'a pu, à la limitation de lacadence et du volume de la production d armements. Ses raisons étaient ls suivantes :

"mixxxxx risque de concurrence;

"productioninsuffisante de biens de consomma- tions ;

"danger dans le domaine de la politique extér "rieure chaque fois qu'il voyait un armement "à outrance. Il a insisté à plusieurs reprise "sur ce dernier point déclarant à Blomberg et à moi-même "qu'il ne fallait pas que l'Allemagne aille à une nouvelle "guerre par cet armement. C'étaient également les raisons qui "le poussèrent en 1936et encore en 1937 à menacer Blomberg "de sa démission. J'ai été chargé deux fois par Blomberg

H0557-0118

L.C. 8
3 mai 1946
16 h.25 à 17 h.

~~de xxxdémissionxx~~ d'intervenir auprès de Schacht pour qu'il ne donne pas suite à sa menace de démission.

En 1937 j'ai assisté à la discussion entre Blomberg et Schacht."Je vous prie de prendre acte de la déclaration.

La mière suivante n° 39 est également une déclaration sous serment lue partiellement concernant le rôle de Schacht dans l'affaire du 20 Juillet sur lesrelations du Général Lindemann. C'est la déclaration~~xxxxxxxxx~~ sous serment du Colonel Hans Gronau. Je prie le Tribunal de prendre acre de tout ce qui n'a pas été lu de ce document Il en est de même pour la pièce suivante n° 44 d'une déclaration ~~xxxxxxxxx~~ sous serment d'uncollaborateur de Schacht dans le Ministère de l'Economie. C'est le Secrétaire d'Etat Christian Schmidt, et cela concerne les raisons e son renvoi en tant que Ministre de l' Economie. Je vous prie de prendre acte de ce qui n'a pas été lu.

Je passe à la pièce 41 : déclarationsous serment du Secrétaire d'Etat Christian Schmidt. Je n'en ai rien à encore. Je vous prie de me permettre d'en citer deux passages. Dans le texte allemand la 1ère page se trouve à la p. 182; 190 dans le texte anglais.

"Lorsque le cabinet Bruenig arrangé par le Général Von Schleicher". C'est cité ici... ce n'est pas très ~~importxxxxx~~ correct. Je pense que c'est différent, mais ce n'estpas l essentiel. "Lorsque le cabinet Bruening ~~xxxxxxxxxxx~~ ~~fuxxxxxxxxxxxx~~ arrangé par Schleicher fut torpillé par ce dernier, lui-même Schacht reconnu comme inévitable l'établissement d'Hitler à la tête du Gouvernement. Il attira

H0557-0119

l'attention sur le fait que maintenant la grande masse du peuple allemand approuvait le National socialisme et que la gauche ainsi que le centre était tombé dans une résignation passive totale. Dès le début il voyait clairement la courte durée du Cabinet transitoire de Von Papen. Schacht préconisait résolument la collaboration de ces spécialistes avertis avec le national socialisme dsans l'acceptation de la Chambre de son programme ,qu'il railla d'ailleurs souvent plus tard devant moi comme une idéologie vraiment bestiale. Mais il considérait comme un devoir patriotique absolu de prendre une influence sur cette évolution et ceci du point de vue des positions importantes du pouvoir intérieur. Il condamna sévèrement les émigrations et la fuite dans une kxxdraix bouderie trop commode".

Puis alors, à la p.184, texte anglais p. 192,deux passages très courts." Je me souviens de nombreux entretiens avec le Dr Schacht. au cours desq_els il considérait que la guerre était impossible sur le point économique, et que c'était une folie. C'exx ainsi par exemple xus dans la maison du Dr Fritz Tiesen à Muehleim, qui avant 1933/s'associait pleinement à avec Goering et Hitler, et se trouvait depuis 1934 dansl'opposition laplus violente envers eux et qxi kxx xxxxx combattait toute idée de guerre, qu'il considérait comme absurde ."

Et sur la m^eme page une autre phrase :" Les plans d'espace vital de Himmler(Rosenberg contre la Russie étaient présentés dans les conversations de Schacht avec moi comme un exemple de la folie de certaine milieux du parti dont il se moquait.'

Je continue :"le "dad" particulier de Schacht était l'entente avec l' Angleterre, etc.... "

Je prie le Tribunal de prendre acte dureste du document.Je le prie d'en faire demême pour ce qui concerne

H0557-0120

l'ensemble du contenu de la pièce n° 42 qui est une déclaration sous serment du directeur général des usines de Haute-Silésie.

Je passe maintenant à la pièce 43 qui a déjà été versée et partiellement lue. C'est une correspondance entre l'éxxxxditeur u journal de Dodd et Sir Neville Henderson. Je prie xxx éle Tribunal de bien vo loir prendre acte de la partie qui n'a pas été lue, . Tout ce qui vient après la pièce 43 n'a pas été versée.

Je suis arrivé à la fin de la présentation des preuves dans le cas de Schacht.

LE PRESIDENT. - L'examen continue par le cas de l'accusé Funk.

DR ASAUTER. - Monsieur le Président avec votre autorisation, je citerai l'accusé Dr Funk à la barre.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous dire votre nom .

Q. - WALTER EMANUEL FUNK.

Q. - Voulez-vous répéter le serment après moi :

" Je jure devant Dieu,omnipotent et omniscient, dire la vérité, de ne rien retenir et de ne rien ajouter."

- Le Témoin répète le serment après le Président.-

Vous pouvez vous asseoir.

DR SAUTER. - Monsieur le Président, vous me per-

H0557-0121

mettrez de faire une remarque préliminaire ? L'accusé Funk est un homme malade depuis de nombreuses années,et avant d'être emprisonné il se trouvait depuis un certain temps à l'hopital. Il devait se soumettre à une opération, et cette opération n'a pu être réalisée en raison du temps qui manquait. En considération de cela l'accusé tient à voir terminer son interrogatoire personnel aussi rapidement que possible, je lui poserai les questions qui sont seulement indispensables pour que vous puissiez vous faire une idée suffisante de sa personne et de son activité.

Monsieur le Président, témoin, quand êtes-vous né ?

R._ Le 18 aout 1890.

Q. à Vous êtes donc âgé de 56 ans ?

R.- Oui.

Q. Je vous présenterai tout d'abord les dates les plus importantes de votre vie, et vous pourrez alors répondre par oui ou par non.

Vous êtes âgé de 56 ans; vous êtes né en Prusse Orientale

R.- Oui.

Q.- Vous êtes d'une famille de commerçants de Koenisberg ?

R._ Oui.

Q:- Vous avez étudié à l Université de Berlin ? Vous avez étudié le droit et les sciences politiques, la littérature et la musique. Dans votre famille il y avait eu toute u'

H0557-0122

série d'artistes, n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Pendant la guerre mondiale vous avez été tout d'abord dans l'infanterie, et en1916 vous avez été réformé pour une affection vésicale ?

R.- Oui.

Q.- Puis, vous êtes devenu rédacteur dans certains quotidiens; Vous avez hésité pendant un certain temps pour savoir si vous seriez journaliste, et vous vous êtes défidé pour cette dernière carrière. Et alors, je crois que c'était en 1922 vous êtes devenu rédacteur en chef de la Berliner Boersenzeitung; Est-ce exact ?

R.- Oui.

Q.- Peut-être nous direz-vous maintenant quelle tait l'orientationpolitique de ce journal dans lequel vous avez travaillé pendant environ 10 ans comme rédacteur en chef.

R. - L'orientationdece journal était bourgeoise et nationale. Ce journal n'était pas lié à un parti.C'était la propriété d'une ancienne famille d'éditeurs berlinois

Q. - Quelle était l'attitude de votre journal avant votre entrée comme rédacteur en chef et pendant votre fonction en ce qui concerne la question juive ?

R. - Ce nournal ne 'occupait pas du tout de cette question.

Q. - Dans une déclaration sous serment de M. Schacht j'ai pu extraire et conclure qu'à cette époque

H0557-0123

L.C. 18
3 mai 1946
16 h.25 à 17 h.

autour des années 1920 vous fréquentiez des ~~juifs~~ milieux que fréquentaient des juifs, et où il y avait des discussions fréquentes sur des problèmes économiquet et en particulier des questions financières.

R. - Je n'en sais rien.

Q. - M. Schacht a prétendu cela dans une déclqration sous serment du 7 Juillet 1945 qui est le numéro PS3936

R. - Je rencontrai souvent des juifs, mon métier l'exigeait. J'étais tous les jours avec 4000 juifs à la Bourse.

Q. - En1931 vous avez abandonné votre poste de rédacteur en chef.

R.- Oui.

Q. Quelles en étaient les raisons ?

R. - J'étais convaincu que le parti national socialiste arriverait au pouvoir, et je me sentais appelé à faire aloir au sein du parti mes convictions dans le domains de la politique économique.

Q. - Ne voudriez-vous pas donner quelques détails précis sur votre opinionà ce sujet, Monsieur Funk enperticulier en ce qui concerne la question de la lutte des partis, la lutte des classes ?

R. - Le peuple allemand était à ce moment là dans une grande misère spirituelle et matérie le. La lutte des parties et des classes étaient vives. Le gouvernement ou plutôt les gouvernements n'avaient pas d'autorit

H0557-0124

L.C. 14
3 mai 1946
16 h.25 à 17 h.

Le système parlementaire n'avait plus aucune efficacité, et moi-même j'avais lutté publiquement contre des charges qui nous étaient imposées par le Traité de Versailles. J'étais convaincu que le tribut qui nous était exigé était la raison principale de la décrépitude économique de l'Allemagne. Moi-même j'ai lutté toute ma vie pour une économie privée, parce que j'étais convaincu que l'idée de l'économie privée était inséparablement liée à l'idée de laxxxix la différence de capacité de production des hommes.entre eux. J'ai lutté pour la libre initiative de l'entrepreneur, pour la libre concurrence, et à ce moment là en particulier pour la suppression de lalutte des classes sauvage,et pour l'établissement d'une communauté populaire sociale sur la base de la communauté dans les usines. Tout cela était des idées qui éveillaient des échos, surtout dans les conversations que j'avais avec Greogr Strasser.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous dire qui était Greogr Strasser ?

R. - Il était à ce moment là le chef de l'organisation du parti national socialiste et il passait en général pour ^etre le numéro 2 après Hitler^

LE PRESIDENT. - Vous conviendrait-il de suspendre l'audience ?

-l'audience est suspendue à 5 h.-